BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1713-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

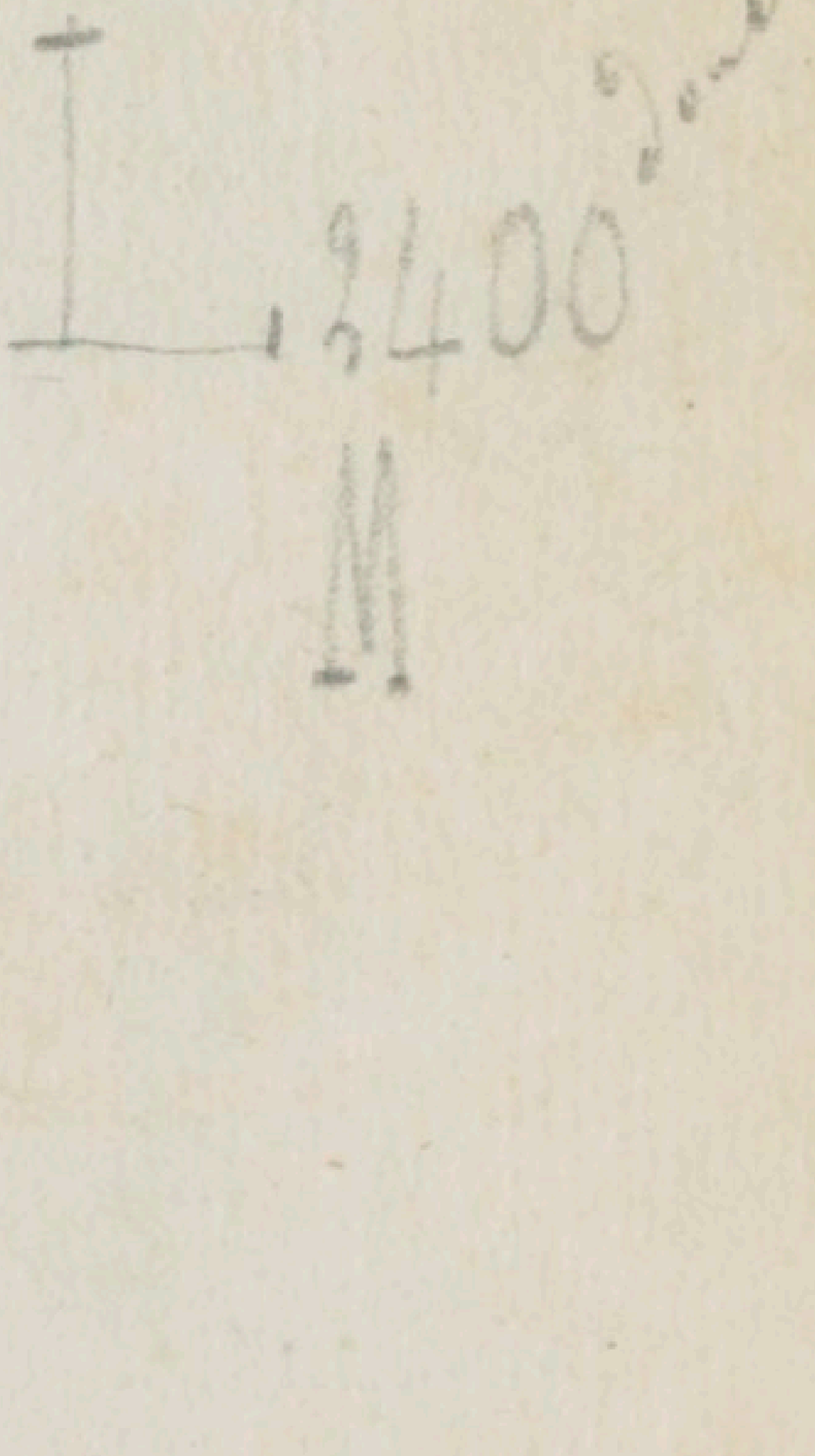
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

LC² (A8ff)

33



MERCURE GALANT.

JUILLET 1713.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPRIMÉS



A PARIS,

M. DCCXIII.

Avec Privilege du Roy.

MERCURE GALANT.

*Par le Sieur Du F****

Mois
de Juillet
1713.

Le prix eſt 30. ſols relié en veau, & 25. ſols, broché.

A PARIS,
Chez DANIEL JOLLET, au Livre Royal, au bout du Pont S. Michel du côté du Palais.

PIERRE RIBOU, à l'Image S. Louis, ſur le Quay des Auguſtins.

GILLES LAMESLE, à l'entrée de la ruë du Foin, du côté de la ruë Saint Jacques.

Avec Aprobation, & Privilege du Roi.

MERCURE GALANT.

NOUVELLE GALANTE.

LA JALOUSIE GUERIE par la jalousie.

Par M. le Chevalier de P *.*

UN Gentilhomme fort riche, & qui n'avoit qu'un fils, avoit depuis long-temps en-

Juillet 1713. A ij

vie de le marier : mais comme il remarqua dans ce fils unique une grande disposition à la jalousie, il craignit de le rendre malheureux en le mariant ; il prévoyoit que son humeur inquiete & soupçonneuse pourroit chagriner une femme, & que les chagrins d'une femme retomberoient sur lui : car il suffit en mariage que l'un des deux soit de mau-

vaiſe humeur, l'autre le devient bientôt par contagion. Ce pere étoit homme ſenſé, penetrant; il connoiſſoit dans ſon fils un fond de raiſon & de vertu, qui lui faiſoit eſperer que dans un âge plus avancé il deviendroit plus capable de ſurmonter ſes paſſions; & celle de la jalouſie dont il le croyoit ſuſceptible, n'étoit pas de ces jalouſies noires

qui partent d'un mauvais cœur : ce n'étoit qu'une jalousie soupçonneuse, qu'il condamnoit lui-même, pour peu qu'il fît reflexion sur l'injustice de ses soupçons. Ainsi par les conseils de son pere il ne se pressoit point de se marier, & son pere trouva à propos de laisser épuiser la jalousie de son fils sur quelques maîtresses, en attendant qu'il fût

assez raisonnable pour rendre une femme heureuse. Cependant l'amour, sans consulter la prudence du pere, s'empara du fils. Celle qu'il aima étoit belle & d'une naissance distinguée : mais il voulut étouffer son amour dés qu'il s'apperçut qu'il avoit beaucoup de rivaux. C'étoit une trop rude épreuve pour lui. Il fut quelques jours sans

aller chez la Marquiſe de P... (C'étoit ainſi que s'appelloit cette jeune perſonne, veuve d'un Marquis tué à la guerre, qui n'avoit été ſon mari que pendant un hiver, & qui l'avoit laiſſée avec trés-peu de bien.) Cette Marquiſe commençoit à aimer nôtre jeune jaloux, & s'étoit déja apperçûë de ſon foible. Elle fit ſes efforts pour l'oublier, quoique

ce fût un parti qui lui faiſoit ſa fortune ; car elle craignoit de s'engager avec un jaloux. Elle tâcha donc de ſe conſoler de ſon abſence avec ſes rivaux, & reſolut fermement de choiſir entr'eux un époux qui pût la tirer de ſon indigence : mais ce fut en vain qu'elle voulut s'attacher à d'autres qu'à l'amant jaloux, c'étoit le ſeul défaut qu'elle lui trouvoit ;

ſa paſſion pour lui augmentoit de jour en jour : en un mot elle prit ſon parti pour le faire revenir chez elle, & trouva pluſieurs pretextes pour congedier tous ceux qui la recherchoient en mariage.

Cependant l'amour du Cavalier avoit encore augmenté par la violence qu'il s'étoit faite pour ne point voir la Marquiſe ; & ſon pere, qui

le voyoit accablé de cha-
grin, avoit exigé de lui
une entiere confidence.
Ils vivoient enſemble
comme deux veritables
amis; ce pere de bon ſens
s'étoit plus attaché à ſe
faire aimer de ſon fils,
qu'à s'en faire craindre,
& avoit enfin acquis ſur
lui, à force de bons pro-
cedez, cette confiance
que les enfans ont ſi ra-
rement en leurs peres.
Celui-ci s'informa d'a-

bord à fond du caractere de la Marquise, & sitôt qu'il fut bien persuadé de sa vertu & de son bon esprit, il ne fut point rebuté par sa pauvreté; il conseilla à son fils de s'attacher à elle, & d'examiner exactement si la jalousie qu'il avoit conçûë étoit bien fondée. On s'informa, on examina, & l'amant jaloux ayant appris que tous ses rivaux étoient

écartez, se flata qu'il pouvoit avoir quelque part à ce changement. Il retourna chez elle, & dés ce jour-là ils furent si contens l'un de l'autre, qu'en moins d'un mois leur mariage fut resolu, & le pere, qui se lia d'amitié avec la Marquise, y donna son consentement avec plaisir. Cependant il dit en particulier à son fils qu'il lui conseilloit de suspen-

dre encore le contrat pendant quelques mois ; & que quoi qu'il blâmât ordinairement ſon foible ſur la jalouſie, il croyoit qu'en cette occaſion la prudence vouloit qu'il obſervât pendant quelque temps la conduite d'une perſonne qui avoit reçû tant de declarations d'amour ; qu'il la croyoit trés-vertueuſe : mais que ſi elle l'étoit, elle le ſeroit en-

core dans ſix mois ; qu'en un mot on ne riſqueroit rien à differer. Le fils donna de bon cœur dans ſon foible. En effet ils trouverent d'honnêtes pretextes pour differer de jour en jour un mariage que la Marquiſe enviſageoit comme le plus grand bonheur qui lui pût arriver. Le Cavalier amoureux paſſoit les jours entiers chez elle, lors qu'il ſurvint

une affaire qui l'obligea d'accompagner ſon pere dans un petit voyage de huit jours. La ſeparation des amans fut tendre, & la Marquiſe paſſa fort triſtement le temps de cette petite abſence: mais la joye du retour la dédommagea, & ſon amant revint ſi paſſionné, qu'à leur entrevuë il reſta une heure entiere ſans pouvoir parler, ſes regards fixez ſur ce qu'il aimoit.

Aprés

Aprés les premiers transports, il jetta les yeux sur un miroir magnifique, & fut fort surpris de voir ce nouveau meuble à la Marquise, qui n'étoit pas assez riche pour s'en donner de pareils. Pendant qu'il le regardoit fixement, la Marquise sourioit, en lui serrant tendrement les mains. *Mon cher époux*, lui disoit-elle, *serez-vous aussi galant aprés le Juillet* 1713.

contrat, que vous l'avez été pendant vôtre absence ? Cette corbeille de dentelles, qui m'eſt venuë avec ce miroir & ces autres bijoux, choiſis d'un goût exquis... Moy un miroir, interrompit bruſquement le jaloux tout étourdi ! moy des dentelles ! moy des bijoux ! Ah Ciel qu'entens-je ! Cette ſurpriſe qu'il témoigna en cauſa une ſi grande à la Marquiſe, qu'elle reſ-

ta muette & immobile ;
car ceux qui avoient ap-
porté ces presens chez
elle avoient affecté un
air mysterieux, & elle
n'avoit point douté que
ce ne fust une galanterie
de son amant : mais il
prit la chose sur un ton
qui la détrompa dans le
moment. Elle se troubla
ensuite sur quelques pe-
tits reproches que lui fit
ce tendre amant, qui
pour cette fois ne put

avoir pourtant aucun ſoupçon que la Marquiſe n'y euſt pas été trompée elle-même. Elle jura qu'elle tâcheroit de découvrir de quelle part lui venoient ces preſens, & qu'elle les renverroit au plutôt.

Nôtre amant ne laiſſa pas d'être fort inquiet ſur l'avanture, dont il fit confidence à ſon pere, qui le raſſura, étant perſuadé de la vertu de

la Marquiſe. Elle crut avoir trouvé occaſion dés le lendemain de s'éclaircir ſur la galanterie qu'on lui avoit faite.

Un Huiſſier vint chez elle de la part de quelques marchands d'étoffes à qui elle devoit deux mille francs, & cet Huiſſier, ſans reſpecter ſa qualité ni ſa beauté, lui demanda permiſſion d'executer ſes meubles ; & ſans vouloir lui donner

une heure de répit, en commença l'inventaire. On ne ſçauroit exprimer la conſternation de la Marquiſe : elle étoit prête à tomber évanoüie au milieu de ſes gens, qui étoient auſſi accablez qu'elle de la viſion des Sergens, lorſque l'Huiſſier conſiderant le miroir, & examinant les bijoux qui étoient ſur la table, s'écria : *Ah qu'allois-je faire, Madame?*

je reconnois ces nipes, & j'ai même aidé à les acheter au Gentilhomme le plus genereux & le plus amoureux qui soit en France; à l'homme à qui j'ai même obligation de ma fortune.

Quoy c'étoit donc à vous, Madame, à qui il les destinoit? Ah que je vais bien faire ma cour à cet amant, non seulement en ne saisissant point ces marques de son amour, mais en sacrifiant à l'adorable

perſonne qu'il aime les memoires & procedures dont je ſuis porteur. Tenez, Madame, tenez, continua-t-il, en montrant à la Marquiſe les memoires arreſtez & les Sentences obtenuës, *voila comment je ſçai ſervir mes amis amoureux, & ſur-tout quand ils le ſont d'une perſonne auſſi charmante que vous l'êtes.* Aprés un diſcours déja trop galant pour un Huiſ-

Huiſſier, il acheva de prouver qu'il ne l'étoit pas, en déchirant tous les memoires de la Marquiſe, & lui diſant qu'à coup ſûr l'amant qui avoit fait preſent du reſte ſeroit ravi d'acquitter ces memoires pour elle. Jugez de l'étonnement où fut la Marquiſe du procedé de ce faux Huiſſier, & du tour que l'amant genereux avoit pris pour lui faire pre-

ſent de deux cent piſto-
les. Dés qu'elle eut re-
pris ſes eſprits, & qu'-
elle ſe fut remiſe de l'ef-
froy qu'elle avoit eu en
voyant executer ſes meu-
bles, elle ne ſongea plus a
qu'à s'informer du nom
de cet amant : mais a
l'Huiſſier continua d'en
faire myſtere, & dit
ſeulement certains mots a
équivoques, par où la
Marquiſe crut être ſeure
que c'étoit ſon amant

époux lui-même qui lui avoit joüé ce second tour. Il arriva chez elle un peu aprés que l'Huissier en fut sorti ; & l'éclairciſſement qu'ils eurent enſemble fut tel, que l'amant en fut penetré de jalouſie, & la Marquiſe accablée de douleur. Cependant la bonne foy de cette amante étoit visible ; car elle avoit appris elle-même l'avanture à ſon amant.

C'eſt à quoy ſon pere lui fit faire attention ; car il couroit à lui dés qu'il avoit quelque ſujet de plainte contre la Marquiſe : & ce pere auſſi froid, auſſi tranquile que ſon fils étoit boüillant & agité, lui repreſentoit que les apparences les plus vrai-ſemblables étoient ſouvent trompeuſes ; que tout mari ſenſé devoit s'accoûtumer à ne rien croire de tout ce

qui pouvoit lui donner de l'ombrage ; qu'il faloit d'abord approfondir de ſang froid, ſeulement pour connoître la verité, & non pour s'en fâcher ; qu'il y a de la folie à ſe chagriner d'avance ; & qu'en cas même que les ſoupçons d'un mari ſe trouvaſſent bien fondez, il faloit en prévenir les ſuites, ſans ſe chagriner du paſſé, où l'on ne peut plus reme-

dier. *Mais*, lui repliquoit vivement ſon fils à de pareils diſcours, *mais, mon pere, il eſt encore temps de rompre les engagemens que nous avons avec la Marquiſe; ainſi je n'ai pas tort d'être jaloux.* On a toûjours tort d'être jaloux, lui diſoit le pere: mais on n'a pas tort d'être prudent; ainſi approfondiſſez la conduite de la Marquiſe, je ne m'y oppoſe pas:

mais apprenez pour vôtre repos à douter des choſes qui vous paroiſſent les plus certaines ; car je ſuis perſuadé que la Marquiſe eſt innocente des galanteries qu'on lui fait ; & vous devez croire que c'eſt quelque amant qu'elle a maltraité, & qui veut s'en venger en vous donnant de la jalouſie. Continuez donc de voir une perſonne ſi aimable, & de

concert avec elle tâchez de découvrir quel eſt l'amant qui commence à niper vôtre épouſe, & à payer ſes dettes.

Avec de pareils diſcours le pere remettoit le calme dans l'eſprit du fils, qui avoit par bonheur encore plus de raiſon que de diſpoſition à la jalouſie. Il continua de voir aſſidûment la Marquiſe, à qui le rival inconnu fit encore d'au-

tres tours auſſi ſinguliers que les precedens. Un jour la Marquiſe pria le pere & le fils à ſouper à une maiſon de campagne qu'elle avoit proche de Paris ; elle leur dit d'y mener quelqu'un de leurs amis, & qu'elle y meneroit quelque amie intime, pour pouvoir raſſembler ſept ou huit perſonnes, nombre deſirable pour ſe bien réjoüir, & qu'on ne doit

jamais exceder quand on hait la cohue. Le pere promit d'y aller, à condition que la Marquise ne lui donneroit qu'un petit souper propre & de bon goût, parce qu'il n'aimoit point les cadeaux.

Elle lui promit ce qu'il exigea d'elle, & resolut de lui tenir parole: mais elle fut bien surprise le soir en arrivant chez elle avec sa com-

pagnie, d'y trouver un ſouper ſuperbe, voluptueux & galant. Elle demande au concierge raiſon de ce qu'elle voyoit. Il lui dit bas à l'oreille : *Madame, on m'a recommandé le ſecret : mais je crois que c'eſt celui que vous devez épouſer qui vous fait cette galanterie. Ne dites mot ; car il prepare encore dans la maiſon voiſine une maſcarade où il ſe déguiſera,*

& je vous le montrerai alors, afin que vous ayiez le plaiſir de le reconnoître. La Marquiſe perſuadée de ce que lui diſoit ſon concierge, prit un air de gayeté & d'enjoûment, qui joint à la magnificence du ſouper, fit grand plaiſir à la compagnie. Tout le monde ſe réjoüiſſoit à table, excepté le jeune jaloux, qui ne pouvoit s'imaginer que la Marquiſe euſt

disposé & fait les frais d'un pareil repas sans l'aide de de quelqu'un. Il étoit trop rebattu des galanteries de l'amant inconnu, pour ne pas croire qu'il eust encore part à celle-ci. Cependant la gayeté de la Marquise lui ôtoit tout soupçon ; car il l'avoit veuë inquiete & chagrine à l'occasion des galanteries precedentes ; il ne sçavoit que penser de cel-

le-ci. Il entra dans une rêverie profonde, & ne mangea point de tout le repas. Sitôt que la Marquise s'en apperçut, elle cessa de croire qu'il fust l'ordonnateur de la fête; ce qui la rendit aussi chagrine que lui. Le repas finit par une serenade, où l'on mêla une Cantate sur les amans heureux & les maris jaloux. Ces deux sujets firent une alternative de mu-

ſique douce, tendre & galante, dans le goût François, & de muſique Italienne propre à exprimer la bigearrerie des jaloux : auſſi fit-elle ſon effet ; nôtre amant époux penſa éclater au milieu de l'aſſemblée. On vit entrer enſuite dans le jardin, qu'on avoit éclairé par des illuminations, une troupe de gens maſquez. Le concierge les voyant entrer, courut

dire à la Marquiſe que ſi elle vouloit il alloit lui faire voir celui qui donnoit cette feſte galante. La Marquiſe troublée, hors d'elle-meſme, hazarda tout pour connoître celui qui lui enfonçoit le poignard dans le ſein : elle ſuivit bruſquement ſon concierge dans une allée moins éclairée que les autres, & dans le moment un des maſques ſe déta-

cha,

cha, & vint joindre la Marquiſe. On n'a point ſçu ce qui fut dit dans cette entrevuë. Quelqu'un prit le moment pour la faire remarquer au fils jaloux. Il la fit remarquer auſſitôt à ſon pere, qui commençant à donner le tort à la Marquiſe, fut emmené par ſon fils. Ils ſortirent tous deux ſans parler à cette infidelle, & reſolurent de ne la voir jamais. Ce

qui penſa la faire mou-
rir de douleur ; car le ga-
lant maſqué ne lui don-
na aucun éclairciſſe-
ment : & aprés l'avoir
amuſée autant qu'il fa-
loit pour la faire ſoup-
çonner, & lorſque pouſ-
ſée à bout, elle voulut,
aidée de ſon concierge
& d'une femme de cham-
bre, contraindre le ga-
lant à ſe faire connoî-
tre, elle trouva ſous le
maſque une femme, qui

lui rit au nez, & s'enfuit, en lui laiſſant dans la main un billet qui contenoit ces vers.

Allez dormir tranquilement,
Vous connoîtrez demain
celui qui vous tourmente
D'une maniere ſi galante:
Croyez qu'il ne veut point
vous ôter vôtre
amant,
Il voudroit le guerir con-

tre la jalouſie ;
D'un vieux mauvais
plaiſant c'eſt une fan-
taiſie,
Qui peut être ſage en un
ſens.
Marquiſe, reprenez vos
ſens ;
A preſent, il eſt vrai,
votre amant vous
ſoupçonne :
Mais ſi les ſoupçons qu'-
on lui donne
Le rendent ſans retour
reellement jaloux,

Vous ne devez jamais l'accepter pour époux.

Ces vers énigmatiques embarasserent fort la Marquise, au lieu de la tranquiliser. Elle passa la nuit à sa maison de campagne : mais dés le lendemain matin elle retourna à Paris, dans la résolution de se justifier auprés de son amant. Elle le conjura par un billet de la venir voir,

& ſon pere y conſentit, pourveu qu'il n'y allât que ſur le ſoir ; car, lui dit-il, il vouloit eſtre preſent à cette entrevuë.

On écrivit à la Marquiſe qu'on iroit dans la journée, & dans le moment le pere reçut en preſence du fils un billet, qu'il lut ſans vouloir le montrer à ſon fils. Cependant voyant que ce myſtere lui don-

noit trop d'inquietude, il lui avoüa que c'étoit un avis que lui donnoit la femme de chambre de la Marquiſe, qu'il avoit gagnée à force d'argent ; & cette femme de chambre lui mandoit que l'amant inconnu devoit venir le ſoir à neuf heures voir ſa maîtreſſe. Le pere enſuite dit qu'aprés un pareil avis, qu'il croyoit trés-certain, il ne faloit point

aller chez la Marquiſe. Cela dit, il laiſſa ſon fils dans un chagrin mortel, & ſortit pour aller ſouper en ville. Le fils outré de jalouſie reſolut, ſans le dire à ſon pere, d'aller ſecretement chez la Marquiſe. Il y alla avant l'heure du rendez-vous ; & donnant encore trente piſtoles à la femme de chambre, il la pria de le mettre en lieu où il pût ſurprendre celui

celui que la Marquiſe attendoit. La femme de chambre lui fit promettre qu'il ne feroit aucun éclat, du moins dans la maiſon de la Marquiſe ; ce qu'il lui promit.

Peu de temps aprés, à la lueur d'une bougie que la femme de chambre tenoit en ſa main, il entrevit un homme enveloppé dans un manteau, qui montoit chez la Marquiſe, & qui ſe

cacha dans un petit paſ-
ſage, dés qu'il s'apper-
çut qu'on l'avoit vû.
Nôtre jaloux tranſporté
de fureur courut à l'hom-
me à manteau, à qui il
dit tout ce que la rage
peut faire dire à un hom-
me ſage ; & il finit par
lui dire que s'il avoit du
cœur il devoit ſe faire
connoître à lui, afin que
dans la rencontre il pût
tirer raiſon d'un rival
qui le ménageoit ſi peu.

L'autre lui répondit à voix baſſe & de ſang froid qu'il ne faloit pas ſoupçonner legerement une femme auſſi vertueuſe que la Marquiſe ; qu'il s'offroit à la juſtifier dans ſon eſprit ; & qu'en lui faiſant voir que les apparences les plus vraiſemblables peuvent eſtre ſans fondement, il lui rendroit du moins le ſervice de le corriger pour le reſte de

ſa vie de la facilité qu'il avoit à ſe chagriner ſans ſujet. Nôtre amant penſa perdre patience, quand il entendit moraliſer ſon rival, qui dans l'inſtant appella la femme de chambre, diſant qu'il vouloit pourtant ſe faire connoître, & qu'il ne refuſoit point de ſe battre contre un rival offenſé. La lumiere parut: quel fut l'étonnement du fils, en reconnoiſſant ſon

pere ! C'étoit ce pere qui, de concert avec le concierge & la femme de chambre de la Marquiſe, avoit crû lui rendre ſervice, en pouſſant à bout la jalouſie d'un fils, ſi galant homme d'ailleurs. Il continua de lui faire des remontrances ſi touchantes, qu'il lui fit prendre la ſage reſolution de ne rien croire meſme de tout ce qu'on peut voir ; c'eſt à dire,

quand on s'eſt une fois pour tout aſſuré de la vertu d'une femme avant que de l'épouſer, on ſeroit imprudent de la prendre ſans l'examiner : mais ſitôt qu'on l'a épouſée, plus d'examen, ou du moins il la faut croire fidelle tout le plus long-temps qu'on peut.

ENIGME.

Par Monsieur le D...

Je commence à briller dans
la saison nouvelle,
Suivant de fort prés l'hi-
rondelle.
Vous peintres me voyant
blanc, bleu, vert,
violet;
Vous qui sçavez l'effet du
mélange en peinture,
Apprenez-moy pourquoy,
vermeil de ma na-
ture,

Le gris-de-fer me rend
jaune, noir, blanc
de lait;
Enſuite un ſurtout noir
finit ma deſtinée,
Quand ſepulture m'eſt
donnée.
A de mauvais plaiſans
j'inſpire le bon mot;
Pour les faire railler je
ſuis leur vrai baiot:
Mais, raillerie à part,
je pique les gens
-chiches,
J'agis avec douceur plûtôt

ſur les gens riches ;
Avec force j'agis ſur les
plus pareſſeux,
Tant-pis pour eux.

DEVISES.

La Province de Bourgogne ayant coûtume de faire fraper des jettons tous les trois ans, a preſque toûjours rempli le revers d'emblêmes ou de deviſes, dont les unes rendoient témoignage de ſon zele pour le ſervice du Roy ; les autres faiſoient connoître l'avan-

tage que cette Province re-
ceuoit de la protection de
l'illuſtre Maiſon de Condé :
enfin quelques unes par
des allegories ingenieuſes
marquant les principaux
évenemens arrivez dans le
Royaume pendant la trien-
nalité, il ne peut rien arri-
ver de plus conſiderable à
cette Province, que l'en-
trée de Son Alteſſe Sere-
niſſime pour la premiere
fois dans ſon Gouverne-
ment, d'autant plus remar-
quable, que Monſeigneur
le Duc eſt le cinquiéme

Prince de pere en fils qui a eu cette place.

C'eſt ce qui a donné l'idée d'en fraper une medaille à deux revers. Dans l'un le Prince paroîtra à cheval, vêtu à la Romaine, ſans étriers, couronné de laurier, ſuivi de gardes à pied, & faiſant ſon entrée dans la Capitale de la Province, avec ce mot dans l'exergue :

Adventus.

Et pour legende :

Burgundis felicia ſæcla propagat.

Dans l'autre revers le bon-
heur public y ſera repre-
ſenté par quatre petits en-
fans qui deſigneront les
quatre ſaiſons. Le Prin-
temps portera des fleurs,
l'Eſté une faucille, l'Au-
tomne des fruits & un lie-
vre, & l'Hyver tiendra d'u-
ne main un inſtrument pour
prendre des oiſeaux, & de
l'autre les oiſeaux qu'il a
pris.

Pour legende :

Condiades quintus genus altoo
à ſanguine Regum.

Et dans l'exergue :

Burgundiæ Comitia.
Burgundis felicia ſæcla propagat.
Condiades genus alto à ſanguine Regum.

Le 10. Juin 1713. les Deputez des Etats de Bourgogne, qui ſont M. l'Abbé de Roquette pour le Clergé, le Marquis de Laſſé pour la Nobleſſe, & M. de la Forêt, Maire de Montbart, pour le tiers état, eurent audience du Roy, étant preſentez par Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le

Duc, Gouverneur de la
Province, & par Monſieur
le Marquis de la Vrilliere,
Miniſtre & Secretaire d'E-
tat ; étant conduits par
Monſieur le Marquis de
Dreux, grand Maître des
Ceremonies, & par Mon-
ſieur Deſgranges Maître
des Ceremonies ; & l'Abbé
Roquette porta la parole.

Il y a pluſieurs ma-
riages de conſideration
dont on n'a point parlé
ce mois-ci, parce qu'on
n'a pas eu le loiſir de

s'informer des circon-
ſtances neceſſaires ; on
en parlera dans le mois
prochain.

ENIGMES.

Le mot de la pre-
miere Enigme c'eſt *la*
Chandelle. Il faut remar-
quer que le mot de chan-
delle convenoit ancien-
nement auſſi-bien aux
cierges qu'à la chandelle
de ſuif.

Parodie.

Lorſque d'humaine ſubſtance,
Id eſt *de graiſſe humaine*
on me forme le corps,
On dit que les ſorciers
avec moy ſont bien
forts;
Le loup-garou fuit ma
preſence,
La meche, *ou fil ourdi*
du cierge fait l'eſſence;
Car ſans lui ſon corps
abattu

N'au-

N'auroit pas la haute vertu
Qui fait qu'avec respect le peuple le contemple.
Il est femelle au bal, & cierge *mâle au temple :*
L'œconome l'enferme un temps dans sa maison ;
Car le proverbe dit, Suif gardé fait foison.
Il lui donne la vie en l'ôtant de prison.

Tant que je brûle on mē
mutile,
Excepté quand je ſers la
ville;
La tête chaude & le pied
froid,
En baubeche *je ſuis*
chauſſé fort à l'étroit.
Quand cierge *ſe promene*
avec ſes camarades,
Le timide bourgeois a de
triſtes aubades:
Mais ſouvent il rit bien
au ſpectacle *où nous*
pend

Dans un luſtre *celui qui*
nous monte & deſ-
cend :
Là nous mourons de ce
dernier ſupplice,
Pour avoir au public
rendu trop de ſer-
vice.

Parodie de la ſeconde Enigme, dont le mot eſt *arbre.*

Un arbre réuſſit ſans édu-
cation ;

A l'élever pourtant maint homme oisif s'empresse,
Lorsque du jardinage il a la passion.
On l'enchaîne dans sa jeunesse:
Lorsque d'un compagnon autre arbre jeune & mort
La perche jointe à l'arbre en double la figure,
A l'aide de la perche arbre prend haut l'essort.

Quoy qu'un lien d'oſier
le mette à la tor-
ture,
Il vit & ne reſpire pas.
Un arbre mis au feu
brille aprés ſon trépas;
Aprés avoir brillé ſa car-
riere eſt finie,
Serviteur à la compa-
gnie.
Quoy qu'un arbre ait bon
pied, bon œil,
Souvent par la cognée
il eſt mis au cer-
cueil.

ENIGME.

J'habite une ſolide & vivante maiſon ;
Lors qu'on m'a tiré de priſon,
Gens qu'on appelle oiſifs me mettent à la chaine.
Le fer qui m'a percé le flanc
Ne me ſçauroit tirer de ſang,
Quoique le ſang ſous moy

coule en plus d'une
veine.
Mon œil brûlant & mon
teint vif
M'attireroient l'amour
d'un Corſaire, d'un
Juif.
Lorſque de deux beaux
yeux tu vois couler
des larmes,
Amant, ſouviens-toy de
mes charmes.
Mais s'en ſouvienne qui
voudra,
Quelque mauvais Poëte

au moins s'en ſouviendra.

DONS DU ROY.

Le Roy a nommé l'Evêque de Tournay à l'Archevêché de Touloufe.

L'Evêque de Riez à l'Archevêché d'Auch.

On a promis pour le mois prochain des memoires ſur ces familles.

MARIA-

MARIAGES.

Le courier qui portoit les diſpenſes des mariages de M. le Duc avec Mademoiſelle de Conti, & de M. le Prince de Conti avec Mademoiſelle de Bourbon, arriva de Rome à Verſailles le 4. Juillet, à dix heures du matin. Sa Majeſté declara ſur le ſoir qu'on feroit les fiançailles le 8. à ſix heures du ſoir, & les mariages le 9. à onze heures & demie du matin. Le Samedi au ſoir

M. le Duc de Berry & Ma-
dame la Ducheſſe de Ber-
ry, tous les Princes & Prin-
ceſſes y vinrent vêtus ma-
gnifiquement. Le Roy por-
toit ce jour-là un habit de
pluye d'or ; M. le Duc de
Berry en portoit un de
pluye d'argent. Madame la
Ducheſſe de Berry avoit un
habit d'une étoffe d'or tou
parſemé de perles & de dia-
mans, & ſa coëfure en étoit
toute remplie, Sa Majeſté
lui ayant envoyé le 6. tou-
tes les pierreries de la Cou-
ronne pour s'en parer ; &

l'on assure qu'elle en portoit pour plus de dix-huit millions. M. le Duc & M. le Prince de Conti portoient un habit & un manteau d'étoffe d'or ; Mademoiselle de Bourbon & Mademoiselle de Conti avoient des habits d'étoffe d'or, avec une mante de la même étoffe, dont les queuës étoient portées par Mademoiselle de Charolois & Mademoiselle de la Rochesuryon, & quantité d'agraffes de diamans ; leurs coëfures en étoient toutes brillantes. La cere-

monie fut faite dans le ca-
binet du Roy par M. le Car-
dinal de Rohan grand Au-
mônier, en presence du Cu-
ré de Versailles. Le lende-
main 9. à onze heures trois
quarts, M. le Duc de Berry
se rendit au cabinet du Roy,
revêtu d'un habit d'étoffe
d'argent ; ensuite Madame
la Duchesse de Berry, dont
l'habit, qui étoit aussi d'é-
toffe d'argent, & la coëfure
ébloüissoient les yeux par
le grand nombre de dia-
mans dont ils étoient rem-
plis. Son colier & ses pen-

deloques étoient d'un prix ineſtimable ; ſa jupe étoit couverte d'un point d'Eſpagne d'argent. Les fiancez étoient habillez de même que le jour precedent : mais les habits des fiancées étoient d'étoffe d'argent, de même que ceux des autres Princes & Princeſſes du ſang. M. le Duc de Berry avoit la Toiſon d'or & la Croix du Saint Eſprit, toutes couvertes de diamans ; il en avoit un d'une groſſeur prodigieuſe au chapeau. M. le Duc d'Orleans

étoit trés magnifique ; Madame la Ducheſſe d'Orleans avoit une coëfure de trés-bon goût, toute parſemée de diamans trés-brillans, de même que ſon habit & ſes pendeloques de grand prix. Les habits de tous les Princes & Princeſſes du Sang, auſſi-bien que ceux de tous les Seigneurs & Dames de la Cour, répondoient à la magnificence de ceux dont je viens de vous faire le détail. Le Roy, accompagné de tous les Princes & Princeſſes du

Sang, traverſa la galerie & tous les appartemens, qui étoient remplis d'une infinité de perſonnes qui s'y étoient renduës de Paris : & étant arrivé à la Chapelle, aprés avoir fait ſa priere ſur ſon prie-Dieu, il alla auprés du marchepied de l'autel, où les fiancez & fiancées étoient à genoux ſur des carreaux de velours, M. le Duc étant à la droite avec la Princeſſe ſon épouſe, & M. le Prince de Conti à la gauche avec la Princeſſe ſon épouſe. M. le Car-

dinal, qui étoit assis avec la mitre & la crosse, commença la ceremonie, pendant laquelle Sa Majesté demeura debout, & à la fin Elle se remit sur son prie-Dieu, ayant au-devant sur la droite M. l'Abbé d'Entragues, M. l'Abbé de Choiseul, M. l'Abbé de Maulevrier, M. l'Abbé du Cambout, tous quatre ses Aumôniers ; sur la gauche étoient M. le Cardinal Gualtieri, M. le Cardinal de Polignac, & quatre Evêques, tous en camail & en ro-

chet ; un peu au-deſſous du Roy, ſur la droite M. le Duc de Berry étoit à genoux ſur un carreau de velours, ayant à ſon côté M. l'Abbé Berrard, un de ſes Aumôniers. Immediatement aprés le Roy ſur la gauche Madame la Ducheſſe de Berry étoit à genoux ſur un carreau de velours, ayant à ſon côté M. l'Abbé de Caſtres & M. l'Abbé Rouget, tous deux ſes Aumôniers. Au-deſſous de M. le Duc de Berry étoit M. le Duc d'Orleans, ayant à ſon côté

M. l'Abbé de Treſſan & M. l'Abbé Malet, tous deux ſes Aumôniers. Madame la Ducheſſe d'Orleans venoit enſuite, ayant à ſon côté M. l'Abbé Geneſt, un de ſes Aumôniers. Tous les Princes & Princeſſes du Sang étoient placez enſuite, chacun ſelon ſon rang, excepté Madame, qui étoit en haut dans la tribune. A droite & à gauche derriere les Princes étoient placez tous les Seigneurs & Dames de la Cour. A la fin de la Meſſe le grand Maître

des Ceremonies porta le regiſtre ſur le prie Dieu ; le Roy ſigna, enſuite M. le Duc de Berry, Madame la Ducheſſe de Berry, Madame la Princeſſe, Mada- la Ducheſſe, M. le Duc & Madame la Ducheſſe ſon épouſe, Madame la Princeſſe de Conti, M. le Prince de Conti & Madame la Princeſſe de Conti ſon épouſe. Tous ces Princes ſe rendirent le même ſoir à dix heures dans l'antichambre du Roy, où ſe fit la noce ſur une table en long

de vingt trois couverts. Le Roy étoit placé tout seul au bout de la table, ayant à sa droite M. le Duc de Berry, à sa gauche Madame la Duchesse de Berry, & ensuite Madame, M. le Duc d'Orleans, Madame la Duchesse d'Orleans, M. le Duc de Chartres, qui ne s'étoit pas trouvé à la ceremonie du mariage, Madame la Princesse, Madame la Duchesse, M. le Duc & Madame la Duchesse de Bourbon, M. le Comte de Charolois, Mademoiselle de

Charolois, Mademoiſelle de Clermont, Madame la Princeſſe de Conti, M. le Prince de Conti & Madame la Princeſſe de Conti, Mademoiſelle de la Rochefuryon, M. le Duc du Maine, Madame la Ducheſſe du Maine, M. le Prince de Dombes, M. le Comte d'Eu, M. le Comte de Toulouſe, tous placez chacun ſelon ſon rang. A la fin du ſoupé on entra dans le cabinet du Roy, d'où l'on reſſortit peu aprés pour aller chez Madame la Princeſſe, qui a-

voit fait preparer deux ap-
partemens pour les nou-
veaux mariez. Le Roy don-
na la chemiſe aux deuxx
Princes, & Madame la Du-
cheſſe de Berry aux deuxx
Princeſſes. Le lendemain les
Roy, M. le Dauphin, M. les
Duc de Berry, Madame las
Ducheſſe de Berry, tous lesz
Princes, Princeſſes, Sei-
gneurs & Dames de la Cour
rendirent viſite aux nou-
veaux mariez. Les deuxx
Princeſſes reçûrent toutes
les viſites habillées, coë-
fées, & aſſiſes ſur leur lit,

ayant derriere des carreaux. Le 11. elles rendirent leurs visites. Madame la Duchesse fit present à sa brû d'une bourse dans laquelle il y avoit vingt mille livres en or, & d'une corbeille où il y avoit en rubans ou autres bijoux pour quarante mille livres ; Madame la Princesse de Conti donna à sa brû une boëte d'or, dans laquelle il y avoit des pendeloques estimées dix mille écus.

Le Roy a donné cent cinquante mille livres à

chacun des deux Princes, & cent mille livres à chacune des deux Princeſſes.

On oublioit de dire que M. le Duc, Madame la Ducheſſe, M. le Prince de Conti, Madame la Princeſſe de Conti allerent à l'offrande, tenant chacun un cierge à la main, & à chaque cierge il y avoit 25. loüis d'or.

Comme je me ſuis engagé de ne dóner aucunes loüanges de moy-même aux pieces de merite, je me contenterai de vous dire que les vers ſuivans ont eu beaucoup de ſuccés à la Cour. Je laiſſe aux perſonnes qui ont

du

du goût pour la Poësie, à juger de la valeur de cet ouvrage, plein de justesse, qui a été lû avec bien des agrémens pour l'auteur.

A LEURS ALTESSES Sereniſſimes Mgr LE DUC & Mc LA DUCHESSE.

EPITALAME.

ILluſtres rejettons des Heros de la France,
Le Ciel vous reſervoit cette digne alliance;
Cœurs formez l'un pour l'autre, auſſi tendres que neufs,
De vôtre amour l'hymen vient

de ſerrer les nœuds,
Et de tant de vertus le brillant
aſſemblage
N'auroit pas de mon zele en ce
jour quelque hommage ?
Aux applaudiſſemens d'un auſſi
noble choix,
Muſe, dans cette fête entre-
mêle ta voix ;
Signale tes tranſports, en chan-
tant l'hymenée
De ces jeunes amans qu'unit
cette journée.
PRINCE, dont la bonté fait
tant d'honneur au rang,
Que la valeur diſtingue encor
plus que le ſang ;
Vous, de qui la ſageſſe a parû
dés l'enfance,
Et dans qui le ſçavoir égale la
naiſſance,

Quel bonheur pour vos feux
que tout a ſecondé
De trouver dans CONTI le
ſang du grand CONDE',
Et de revoir en vous tous les
traits de vos Peres,
Même eſprit, même cœur, &
mêmes caracteres?
Quel ſecours, Couple auguſte,
& quelle gloire un jour
L'Etat n'attend-il point des
fruits de vôtre amour?
Vive image d'un pere élû Roy
par merite,
Fille du grand CONTI, des
grands Hommes l'élite,
Vous, que la pieté, la raiſon,
la douceur
Elevent plus cent fois que toute
autre grandeur,
Pour le ſoûtien des lys dans la

paix, dans la guerre,
Hâtez vous de donner des Heros à la terre,
Qui jaloux du beau sang dont ils seront sortis,
Fassent revivre en eux les CONDE's, les CONTIS.
Pour vous, époux charmans, puissent les destinées
Filer un siecle entier de riantes années!
De tout le monde aimez, de vous seuls amoureux,
Puissiez-vous ne passer que des momens heureux!
Que, pour rendre durable une union si belle,
L'un à l'autre toûjours soit conquête nouvelle!
Que les ris, que les jeux s'empressent tour à tour,

PRINCE, avec les plaiſirs à
groſſir vôtre cour !
Mais ſur le Rhin déja j'entre-
vois la victoire
Qui la palme à la main vous
appelle à la gloire.
Allez par vôtre exemple é-
chauffer nos guerriers,
Chargé de myrte, allez moiſ-
ſonner des lauriers.

S. A. S. Mgr le Duc, marié le
. Juillet 1713. partit le 14. du
nême mois pour l'armée.

Cette piece fut preſentée à
Leurs Alteſſes Sereniſſimes
Mgr le Duc & Me la Ducheſ-
e, le lendemain de la cele-
ration de leur mariage, qui

la reçûrent trés-gracieuſe-
ment des mains de celui qui
l'a compoſée. Elle eſt de la
façon de la même perſonne
qui preſenta à feu Mgr le
Duc de Bourgogne, lorſqu'
il revenoit de ſa conquête
de Briſac, l'Epître qui plut
ſi fort aux connoiſſeurs. Cet
Epitalame a eu trop de reüſ-
ſite, pour taire le nom de
l'auteur, qui eſt M. Marti-
neau, Seigneur de Solleyne
en Bourgogne, fils de M.
Martineau, Preſident à Au-
xerre.

Nouvelles d'Angleterre.

La Reine a donné au Duc l'Ormond le gouvernement des 5. Ports, qui eſt un des plus conſiderables du Royaume, que poſſedoit ci-devant le Comte de Dorſet. La Lieutenãce a été donnée à Milord Ashburnam, gendre du Duc d'Ormond.

Le Chevalier Henry Belaſſis a été fait Gouverneur de la ville de Bervvick ſur les frontieres d'Ecoſſe. La Chambre en grand comité a reſolu d'accorder 83281. liv.

sterlin pour l'entretien des gardes & des garnisons de la grande Bretagne ; 29095. liv. pour la garnison de Minorque ; 18771. liv. pour la garnison de Gibraltar ; 8964. pour celle de Dunkerque ; & 9300. liv. pour ce qui est dû aux troupes de Saxe-Gotha.

On a presenté une adresse à la Reine, pour la prier de faire communiquer à la Chambre une estimation des sommes necessaires pour donner la demi-paye aux Officiers de terre qui ont été reformez.

La

La Chambre a ordonné
le dreſſer un projet d'acte
pour donner pouvoir aux
Commiſſaires chargez de
faire conſtruire cinquante
nouvelles Egliſes, d'ache-
er du terrain pour les Egli-
es, pour les cemetieres, &
pour les maiſons des Mi-
niſtres.

Le 28. May les Commu-
nes lûrent un projet d'acte
pour lever cette année les
nilices, & elles reſolurent
le preſenter une adreſſe à
a Reine, pour la prier de
eur faire communiquer

BIBLIOTHEQUE IMPÉRIALE IMPR.

une eſtimation de la demi
paye qui doit être donné
aux Officiers & aux Cha
ſelains de l'artillerie qu
ont ſervi en Flandres, en
Eſpagne & ailleurs ; a
prés quoy la Chambre en
grand comité travailla au
moyens de lever le ſubſide
& il fut reſolu de mettr
une impoſition de deu
ſchelins par aune ſur le
toiles à faire des voiles, qu
ſeront aportées durant ſep
ans des pays étrangers ; &
qu'au contraire on dimi
nuëra un ſchelin par aun

ſur les mêmes toiles fabriquées dans le Royaume, & qui ſeront tranſportées aux pays étrangers ; qu'on fera la même grace aux tabacs gâtez dans les magaſins.

Les lettres d'Edimbourg du 30. Juin portent qu'il y a eu un grand tumulte, à cauſe que les Officiers de la Doüane avoient confiſqué des marchandiſes qu'on faiſoit entrer en fraude. La populace ſe ſoûleva, enfonça les portes de la Doüane, jetta deux des Officiers dans la riviere, qui ne fu-

rent pas noyez, & enleva les marchandiſes. Le Commandant du château fut obligé d'envoyer un detachement de la garniſon pour appaiſer ce deſordre.

Nouvelles d'Eſpagne.

Le Roy a fait Brigadier de ſes armées Don Franciſco Bruno de Cano, Colonel du regiment d'infanterie d'Oſtende, en conſideration des ſervices qu'il a rendus aux Pays-Bas, ſurtout au blocus de Girone,

où il s'eſt fort diſtingué. Les recruës & la remonte de la cavalerie ſont achevées, & tous les magaſins de la frontiere ſont remplis : neanmoins le Roy a fait donner quatre cent mille écus aux Munitionnaires, de l'argent qui lui eſt venu des Indes, afin que les troupes ſoient abondamment pourvûës de toutes les choſes neceſſaires.

Sa Majeſté a nommé cinq Officiers de Robe, tous Catalans, pour regler le gouvernement politique

de la Catalogne, avec ordre d'accorder à cette Principauté tous les privileges qui ne porteront point de prejudice à sa Souveraineté. On croit qu'ils seront reglez sur le pied des Royaumes d'Arragon & de Valence.

Les lettres de Catalogne du 19 Juin portent que l'escadre Angloise étoit revenuë de Port Mahon, où elle étoit retournée pour y charger des provisions, pendant que le Vice-Amiral Jennings, qui étoit resté à

arcelone, prenoit avec le
Comte de Staremberg des
neſures pour l'embarque-
nent des troupes Alleman-
les; que le Marquis de Ce-
ra Grimaldi, Commiſſaire
eneral pour l'évacuation
le la Catalogne, avoit reçû
ne lettre du Comte de Sta-
emberg, qui lui marquoit
que s'il vouloit ſe rendre le
3. à Cervera, il y trouve-
oit un Commiſſaire Alle-
man, qu'il avoit nommé
pour regler avec lui la ſor-
tie des troupes de l'Archi-
duc, & qu'on croit qu'on

fera avancer l'armée du Roy pour couvrir leur embarquement, & empêcher qu'elles ne soient insultées par les Catalans, qui sont irritez de leur départ ; que les Officiers Allemans étoient obligez de vendre la plûpart de leurs équipages, à cause qu'ils manquoient de vaisseaux de transport pour les embarquer tous.

Les dernieres lettres de Catalogne portent que le Marquis de Ceva Grimaldi & Don Francisco Pineda, qui ont été nommez Com-

missaires pour regler l'évacuation de la Catalogne, & y assister, s'étoient assemblez à Cervera avec les Commissaires nommez par le General Staremberg ; que les troupes du Roy s'assembloient pour prendre possession de cette Principauté : mais que l'évacuation étoit retardée, parce qu'il n'y avoit pas un nombre suffisant de bâtimens de charge pour transporter toutes les troupes Allemandes ; qu'une partie de ceux qu'on avoit fretez en Italie

refuſoient de partir, à moins qu'on ne leur payât d'avance ce qui leur a été promis.

On écrit de Girone que le Sieur de Maleden, Commandant de Cadaquez, ayant apperçû quatre galiotes Majorquines faiſant route vers le Cap de Creus, jugea qu'elles viendroient ſe mettre à l'abri de la petite Iſle Fredoſa, pour enlever huit barques chargées de farine qui alloient à Roſes, prit cinquante grenadiers du regiment Suiſſe de

Caſtelas, & alla ſe mettre
n embuſcade dans cette
ſle. Deux galiotes, l'une
nontée de quatre-vingt-
lix hommes, & l'autre de
eize, entrerent dans le
ort, les autres les ſuivant:
nais ayant été découvert,
l fut contraint de charger
es deux premieres, qui
aprés avoir ſoûtenu un
grand feu, furent obligées
de ſe rendre, aprés avoir
eu quinze hommes tuez,
pluſieurs bleſſez, & ſoi-
xante & quinze faits pri-
ſonniers.

Nouvelles d'Utrecht.

Les ambaſſadeurs d'Eſpagne continuent leurs conferences avec ceux de la Reine de la grande Bretagne, de Portugal, & des Etats Generaux. On eſpere que les deux traitez ſeront conclus dans peu & ſignez. Le traité avec la Grande Bretagne doit être inceſſamment conclu. Il eſt ſurvenu quelques difficultez touchant celui de Portugal, qui

nt obligé les Plenipo-
entiaires à envoyer des
ouriers à Madrid & à Lis-
onne.

Le Baron Carg & le Ba-
on de Malknecht, Minis-
es des Electeurs de Colo-
ne & de Baviere, ſont par-
s d'Utrecht pour aller re-
ouver leurs maîtres, a-
rés avoir terminé ce qui
egardoit les interêts de ces
rinces avec cette Répu-
lique.

On mande de Cologne
ue les troupes de Vvir-
mberg, qui conſiſtent en

un regiment de cavalerie
& trois d'infanterie, de-
voient arriver le premier
Juillet prés de Cologne
avec deux regimens d'in-
fanterie de Munſter & un
de Holſtein-Gottorp, pour
marcher vers l'Empire; que
les ſix regimens de cavale-
rie & les huit d'infanterie
du Duc de Hanover cam-
poient encore prés de Lim-
bourg ſur le Lahn; que les
troupes Saxonnes qui vien-
nent des Pays Bas, com-
poſées d'un regiment de
cavalerie, de deux de dra-

gons, & de ſept bataillons, avoient paſſé le Rhin à Mulheim & à Cologne le 29. Juin ; qu'on ne ſçavoit pas ſi elles remonteroient vers le haut Rhin, parce qu'on aſſuroit que leur General avoit reçû ordre de les faire marcher vers la Saxe ; que les troupes de Pruſſe étoient vers Nuys, dans le bas Electorat de Cologne, & que celles de Munſter & de Heſſe-Caſſel n'étoient pas encore en mouvement : de ſorte que l'armée de l'Empire ne

pourra pas être ſitôt aſſemblée.

On mande de Gand qu'il y a eu un grand tumulte, à cauſe d'un ſoldat Anglois qui fut au nom de ſes camarades demander une ſomme qu'on leur retenoit pour leurs tentes au General Sabine, qui le fit arrêter & mettre entre les mains du Prevôt. Le bruit s'étant répandu qu'il alloit être executé, plus de mille ſoldats s'attrouperent la nuit du 22. au 23. de Juin, délivrerent le priſonnier, élûrent

rent un grenadier pour Ge-
neral, & ſe retrancherent
ſi bien derriere un pont,
où ils mirent trois pieces de
canon, qu'on fut obligé de
leur accorder une amniſtie
generale, & leur promet-
tre l'argent qu'ils deman-
doient; & ainſi le tumulte
ceſſa.

Nouvelles de l'armée.

Le Maréchal de Villars
ayant reglé avec le Maré-
chal de Beſons & le Sieur
de Vallory l'attaque de

Landau, & le jour de l'ouverture de la tranchée, il fit élever un retranchement d'onze cent toiſes, pour occuper la ſortie du pont de Philiſbourg. Le Comte de Broglio fut détaché pour aller du côté de Vvorms avec vingt eſcadrons, ramaſſer les grains des campagnes voiſines de Mayence : il étoit ſoûtenu par le Marquis d'Alegre, qui campoit avec cent eſcadrons dans la plaine de Frankendal.

Le Comte de Coigny

gardoit avec un corps de troupes les bords du Rhin depuis le camp juſqu'à Yochenum, & le Comte du Bourg avec un autre corps juſqu'au Fort Loüis. Le Maréchal de Villars a laiſſé en Alſace vers Briſac pluſieurs bataillons & eſcadrons, pour s'oppoſer au corps que les ennemis ont dans la Forêt noire.

Le Sieur de Dillon Lieutenant general fut détaché pour aller attaquer la ville & le château de Keiſerlautern, qui ſe rendirent le 24.

Juin. La garniſon fut faite priſonniere de guerre, au nombre de cent fantaſſins ou huſſars, avec un Colonel & quarante Officiers, qui furent conduits à Châlons. On y a trouvé huit canons & deux mortiers, beaucoup de munitions & de vivres. Le Sieur de ſaint Pierre, Brigadier d'infanterie, & Lieutenant Colonel du regiment de ſaint Valier, y a été dangereuſement bleſſé. Aprés la priſe de Keiſerlautern le Sieur Dillon détacha le Baron de

Sandraski, Brigadier d'armée, commandant le regiment de Courcillon, avec trois cent chevaux, pour aller inveſtir le château de Vvolfſtein, & ſommer le Commandant de ſe rendre; ce qu'il refuſa, à moins qu'il ne fût attaqué dans les formes. Le Sieur Dillon en étant averti, y envoya ſix compagnies de grenadiers, avec deux mortiers & deux canons. Sitôt qu'on eut tiré trente volées de canon, ils ſe rendirent priſonniers de guerre au nombre de cent hommes.

Le 25. le Maréchal de Villars alla visiter le siege de l'ouvrage à corne qui couvre le passage du pont volant de Manheim, que le Comte d'Albergotty, Lieutenant general, attaquoit par son ordre. Ce poste est trés-fort, ayant deux fossez pleins d'eau, & communication par le Rhin avec les ennemis.

Le Maréchal de Besons fit faire la nuit du 24. au 25. Juin l'ouverture de la tranchée devant Landau par le Comte du Bourg Lieute-

ant general, & le Marquis
le Mimeure Maréchal de
amp, avec les regimens
e Navarre, de Saillant,
e Sourches, & de Dillon.
lle fut ouverte à la droite
e l'ouvrage à corne de la
orte de France, & fut pouſ-
ée à la demi-portée de fu-
l des premiers ouvrages
e la place. Nous n'y avons
erdu qu'un grenadier, les
ſſiegez ne nous ayant ap-
erçûs qu'à la pointe du
our.

Le 25. au ſoir la tranchée
ut relevée par le Marquis

de Silly avec les regimens de la Marine, de la Chenelaye, de Medoc, & du Royal-Baviere.

Le 26. par le Marquis de saint Fremont & le Chevalier de Broglio, avec les regimens d'Orleans, de Tallard, de Vermandois, & de saint Ange.

Le 27. par les Marquis de Hautefort & de Grancey, avec les regimens de Broſſe, d'Alſace, & de Chartres.

Les aſſiegez firent une sortie le 12. de ce mois; ils s

furent

furent repouſſez juſqu'à leur contreſcarpe par les regimens de Navarre & d'Auxerrois, avec perte de part & d'autre. Le Marquis de Biron, qui avoit monté la tranchée ce jourà, eut le bras gauche caſſé. Le Sieur Jacquier, Brigadier d'Ingenieurs, fut bleſſé à la tête d'un éclat de bombe; le Sieur le Camus, Ingenieur de Briſac, fut auſſi bleſſé dangereuſement.

Les lettres de l'armée du 4. portent qu'on avoit pouſ-

ſé les approches juſqu'à quarante toiſes du premier ouvrage avancé du côté de la Juſtice, qui eſt une redoute en forme de tenailles, revêtuë à douze pieds de hauteur, ayant une gorge fermée d'un mur crenelé, avec un chemin couvert & une communication avec la ville, défendu des deux côtez par des parapets ; & qu'on avoit pouſſé une parallele de quatre à cinq cent toiſes, fortifiée au milieu d'une groſſe redoute.

Eſtat des troupes qui ſont dans Landau.

BATAILLONS.

Palatin.

Naſſau, 1.
Chomberne, 1.

Mayence.

Goler, 2.

Franconie.

Darmſtat, 2.
Anhalt, 2.

De Heſſe.

Anſpach, 1.

Imperiaux.

Gombertein, 1.

Dornay, 1.
De Bens, 1.

Total. 12. bataillons.

Et 3. escadrons d'Hussars, & une compagnie franche de cavalerie.

IMPROMPTU.

Par M. de S***.

DE toutes les beautez qu'amour tient sous sa loy,
En est-il une egale à toy?

Peut-être : mais du moins je croy
Qu'en ce qui m'a flaté tu n'as point de ſeconde ;
C'eſt que tu plais à tout le monde,
Et que tu n'as jamais voulu plaire qu'à moy.

RE'PONSE.

Si tu veux que je te réponde
En quatre mots de bonne foy,

Tu ne penſes pas comme moy,
Je voudrois plaire à tout le monde,
Pour être plus digne de toy.

Cet Impromptu & ſa réponſe peuvent donner matiere à une diſſertation galante, & tenir lieu d'une premiere queſtion pour le Mercure.

Seconde queſtion ſur le même ſujet.

Un amant peut-il être delicat ſans être jaloux?

Troiſiéme queſtion morale.

Si le pauvre peut être auſſi heureux que le riche, à vertu égale.

Quatriéme queſtion.

Si la raiſon peut veri-

tablement être maitresse de l'amour.

On a envoyé ces questions, & on en redemande par plusieurs lettres anonimes. Voudroit-on réveiller l'auteur du Mercure ? Cela sera difficile, car il dort volontairement. Il faudra voir si la paix generale pourra lui donner des correspondances & des secours proportion-

nez à ſon zele & à ſa va-
nité ; car il eſt bien las de
voir courir ſous ſon nom
des Mercures imparfaits
où il a ſi peu de part.

Je prie ceux qui m'ont
donné ces queſtions de
m'envoyer promtement
les réponſes ; ils peuvent
les avoir toutes faites, &
doivent être moins pa-
reſſeux que les autres,
puis qu'ils aiment ces
ſortes d'amuſemens dans
le Mercure.

MARIAGES.

M. le Duc d'Olonne a épouſé le Juillet Mademoiſelle de Barbeſieux, fille de M. de Barbeſieux Miniſtre & Secretaire d'Etat, & de Loüiſe Catherine de Cruſſol, fille d'Emanuel de Cruſſol, Duc d'Uſez, ſa premiere femme, ſœur de M. le Duc d'Uſez d'aujourd'hui, & de M. le Comte d'Uſez. Cette Dame eſt petite-fille de M. le Marquis de Louvois, qui étoit fils

e M. le Chancelier le Tel-
er. Cette famille a donné
l'Etat des perſonnes de
iſtinction dans ce miniſ-
ere ; comme ont été M. le
Chancelier, M. de Louvois,
M. l'Archevêque de Reims,
& M. de Barbeſieux. Tou-
es ces perſonnes ſont con-
nuës de tout le monde, &
l n'eſt pas neceſſaire de fai-
e l'éloge de chacun en par-
iculier ; il ſuffit de dire que
endant leur vie ils ont rem-
li leurs devoirs dans le mi-
iſtere que le Roy leur a
confié.

Quant à M. le Duc d'Olonne, il ſe nomme Charles-Paul-Sigiſmond de Montmorency-Luxembourg, Comte ſouverain de Luſſe, fils de Meſſire Paul-Sigiſmond de Montmorency-Luxembourg, Duc de Châtillon, & de Dame Marie-Anne de la Tremoille, Marquiſe de Royan, d'Olonne, &c. & quoique l'on le nomme Duc d'Olonne, il eſt cependant Duc de Châtillon, par la ceſſion que M. ſon pere a faite en faveur de ce mariage, le Roy

ui ayant accordé un bre-
et qui lui conſerve les hon-
eurs de Duc ; & le nom
u'il a pris de Duc d'Olon-
e, eſt ſeulement une diſ-
nction pour connoître le
ere d'avec le fils. Je ne vous
irai rien ſur la maiſon de
M. le Duc d'Olonne, étant
e la maiſon de Montmo-
ency, qui nous a donné de
grands hommes & tant
e grands Officiers de la
Couronne : je dirai ſeule-
ment que M. le Duc de
Châtillon ſon pere eſt frere
e M. le Duc de Luxem-

bourg, Gouverneur de Nor
mandie, & Lieutenant ge
neral des armées du Roy
de M. le Prince de Tingry
Gouverneur de Valencien
nes, & auſſi Lieutenant ge
neral des armées du Roy
& de Madame la Princeſſe
de Neufchâtel : tous enfans
de feu M. le Maréchal Duc
de Luxembourg. Et la rai
ſon pour laquelle je ne m'é
tens point ſur la maiſon de
Montmorency, c'eſt que
j'en ai parlé dans le mois de
Decembre 1711. trés ample
ment, en parlant du ma

riage de M. le Prince de
Tingry avec Mademoiſelle
de Harlay, où je renvoye le
ecteur, n'en pouvant rien
dire davantage, tant pour
eurs illuſtrations, leurs
lliances, & les ſervices
que cette maiſon a rendus
à l'Etat.

M. le Marquis de Cau-
mont, frere de M. le Duc
de la Force, vient d'épou-
ſer Mademoiſelle de la Fret-
te. Ce Seigneur eſt d'une
très-grande & ancienne
maiſon de Guyenne, con-

nuë depuis plus de 800. ans, alliée à tout ce qu'il y a de grandes maiſons, & qui ont paru dans les occaſions de conſequence dans les guerres avec les Comtes de Toulouſe pour les Rois de France contre les Anglois. Guillaume Raymond, Seigneur de Caumont, eut guerre en ſon nom en 1344. contre Bernard Sire d'Albret. Les ſervices de Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair & Maréchal de France, & ceux d'Armand Nompar de Caumont

nont ſon fils, auſſi Duc de
a Force, Pair & Maréchal
le France, ſeront toûjours
egardez avec veneration;
& ce fut en conſideration
les ſervices de Jacques
Nompar de Caumont, que
e Roy Loüis XIII. érigea
n Duché les terres de Ma-
liran & de Muſſidan en
Duché-Pairie ſous le nom
le la Force en 1637. auquel
ucceda Armand Nompar
le Caumont ſon fils, le-
quel étant mort ſans poſte-
ité maſculine, la Duché a
paſſé dans la branche de

Henry Nompar de Caumont, Marquis de Caſtelnau, ſon frere, dont le petit-fils Jacques Nompar de Caumont fut Duc de la Force, & reçû Pair en Parlement le 10. Février 1678. De lui & de Dame Suſanne de Beringhen eſt ſorti M. le Duc de la Force, qui a épouſé en 1698. Mademoiſelle de Romelet, fille de feu Meſſire Jean Reuzelin de Romelet, Preſident à mortier du Parlement de Rouën, & de Dame Renée Boutillier de Chavigny; & M. le

Marquis de Caumont, qui vient d'épouſer Mademoiſelle de la Frette.

MORT.

Le 4. de ce mois M. de Sainctot, âgé de 81. an, mourut en cette ville, fort regretté pour ſon merite, ſa vertu & ſa pieté, qui lui avoient acquis une eſtime univerſelle. Il avoit été cidevant maître des Ceremonies de France, & enſuite introducteur des Ambaſſadeurs. Dans l'une & l'au-

tre de ces Charges il s'étoit distingué par son application & son sçavoir. Il étoit dans les Ceremonies dés avant le Sacre du Roy, & il avoit succedé à son pere & à un de ses grands-oncles à la Charge de Maître des Céremonies.

Il paroît par des actes de foy & hommage rendus à Paris à la Chambre des Comptes, pour des terres considerables que ses ancêtres avoient en Champagne, que dés le temps de Charles VI. ses ancêtres

voient des Charges prin-
ipales & diſtinguées dans
a Maiſon des Rois. Ils les
nt ſucceſſivement l'un à
autre conſervées juſqu'à
Henry ſecond. Quelque
emps aprés ces Meſſieurs
ont rentrez à la Cour au
ervice des Rois.

uite du Calendrier hiſtori-
que, contenant par ordre de
datte les évenemens les plus
remarquables arrivez dans
tous les Etats & Empires
du monde pendant l'année
1712. *l'extrait du prononcé*

des Edits, Declarations & Arrêts publiez dans la même année. Avec une table alphabetique des matieres, & un catalogue des livres imprimez en France depuis le commencement de l'année 1713. In 8°. A Paris, chez Delaunay, ruë ſaint Jacques, à la ville de Rome; Prudhomme, au cinquiéme Pilier de la Grand' Salle du Palais, à la Bonne-Foy couronnée; & Rondet, ruë de la Harpe, à la Longue Allée.

Ce livre, qui vient de pa-

oître au commencement
e Juillet, eſt la ſuite de
ouvrage que j'ai déja an-
oncé au mois de Decem-
re dernier, & dont on doit
ttendre un volume tous les
x mois.

Madame la Comteſſe
'Entragues, que l'on con-
oiſſoit auparavant ſous
nom de Madame de
Pringy, vient de regaler
public d'une petite piece
oute enjoüée & trés-di-
ertiſſante, ſous le titre de
La Loterie, Feſte ga-

lante. *Tous les autres ouvrages de cette Dame font assez comprendre par l'approbation qu'ils ont euë, que cette Piece ne peut manquer d'être bien reçûë.*

Il seroit à souhaiter que les Dames d'un tel merite, & qu'on annonce avec tant de plaisir, envoyassent quelque nouveauté de leur façon, pour rendre l'annonce de leurs ouvrages plus agreable au public.

DISSERTATION astronomique.

LE ſieur Touraine Preſtre Curé de Margency prés Montmorency, Dioceſe de Paris, a donné au public un Livre intitulé *Inſtructions du Calendrier univerſel & perpetuel*, imprimé à Paris en 1705. Il croit avoir montré par ce Traité avec évidence que Meton avoit raiſon, & que les Aſtronomes poſterieurs, tant ceux qui ont eſtabli le Calendrier de Jules Ceſar, que

ceux qui l'ont reformé en 1582. se sont également trompez dans le jugement de la correspondance qui est entre les mouvemens du Soleil & de la Lune. Son zele pour les Regles de l'Eglise luy a fait envisager avec une douleur sensible les effets de cette erreur par rapport à la celebration de la Pasque & de toutes les Festes mobiles, mesme par rapport du septiéme jour; & il a pensé que pour faire profiter le talent qui luy a esté confié d'en-

haut, il ne devoit pas ceſſer, malgré les contradictions exposées au public & à ſes ſuperieurs, l'importante verité qu'il a découverte, dont les conſequences ſeroient ſi avantageuſes pour l'exécution des intentions de l'Egliſe.

Entre les Sçavans qui ſe ſont oppoſez au ſyſteme de l'Auteur, les uns ont traité ſa doctrine avec mépris, les autres l'ont examinée de bonne foy pour l'intereſt de la verité. Entre pluſieurs de cette derniere eſ-

pece il eſt honorable pour l'Auteur de compter Mr Caſſini, qui a bien voulu luy propoſer pour épreuve de ce nouveau ſiſteme trois Eclipſes arrivées, l'une le 19. Mars de l'an 121. avant Jeſus-Chriſt, l'autre le 9. Janvier de l'an du ſalut 753. & la troiſiéme le 22. Juin 1694.

L'Auteur a ſi heureuſement déterminé par ſa methode le temps moyen de ces Eclypſes, quoi qu'arrivées à une ſi grande diſtance les unes des autres,

qu'il ſembloit qu'on ne pouvoit plus luy oppoſer de legitimes contradictions : mais la neceſſité du calcul l'ayant engagé de montrer qu'outre la reformation Gregorienne de 1582. il y a preuve qu'il s'en eſtoit fait une autre dans quelqu'un des ſiecles précedens, quoy qu'elle n'ait eſté déterminée ny par les Papes, ny par les Empereurs, ny meſme qu'elle ait eſté remarquée par aucun Hiſtorien, en ſorte qu'il ne s'en trouve ny trace

ny memoire humaine. Cette proposition luy a attiré une foule de nouveaux contradicteurs, qui ont creu que l'honneur de l'histoire & de la chronologie estoit intereſſé par l'Autheur, & qui ont pris dans sa proposition meſme des moyens pour asſeurer le calcul commun des Astronomes, qui détermine que 235. mois lunaires défaillent d'environ deux heures de dix-neuf années solaires, au lieu que l'ancien Meton & le nouveau ſur

ſon principe démontrent qu'ils ſont parfaitement égaux, & que les erreurs du Calendrier Gregorien ne viennent que de l'inégalité que les reformateurs y ont voulu ſuppoſer.

Le ſieur Curé de Margency a montré dans ſon ouvrage principal par les propres paroles de Mr Caſſini que les Peres du Concile de Nicée, & les Aſtronomes Egyptiens qu'ils chargerent de la conſtruction d'un cicle Paſchal, eſtoient perſuadez de cette

égalité, mais qu'ils ignoroient encore la veritable durée en jours naturels de la periode ſolaire annuelle, puiſqu'ils ſuppoſoient qu'en 400. ans Juliens elle n'excedoit que d'un jour, au lieu de quoy l'anticipation des Equinoxes obligea les Reformateus de 1582. de décider que dans le meſme eſpace de 400. ans elle excedoit de trois jours entiers ; c'eſt une verité qui n'eſt pas conteſtée aujourd'huy : mais on en conteſte la conſequence la plus ſen-

ſible, qui eſt que puiſque le Calendrier Julien a commencé 45. ans avant l'Ere du ſalut, & qu'il s'enſuit qu'au temps de la reformation il s'eſtoit paſſé 1627. ans, c'eſt-à-dire plus de quatre fois 400. ans, les Reformateurs devoient pour reſtablir l'Equinoxe au temps où il ſe trouvoit l'an 45. avant Jeſus-Chriſt retrancher douze jours de l'année. Cependant il eſt notoire qu'ils n'en oſterent que dix. L'Auteur a donc pû dire avec un legitime

fondement qu'avant cette reformation il s'en estoit fait une autre, & qu'elle a esté supposée par les Astronomes employez par Gregoire XIII.

L'on auroit pû repliquer à l'Auteur que la reformation Gregorienne n'a point eu pour objet le restablissement des Equinoxes aux jours où elles estoient sous Jules Cesar, mais à celuy où elles estoient au temps du Concile de Nicée 370. ans aprés. Ce n'est pas cependant le chemin que l'on

pris ; on a mieux aimé
uy objecter, que s'il eſtoit
vray qu'il y euſt eu une
reformation ou un retran-
chement de quarre jours
dans la ſuite du Calendrier
Romain avant celle de
1582. il faudroit qu'il y euſt
eu interruption de quatre
lettres Dominicales, & que
cela eſt contraire à tout ce
qu'il y a de chronologie.

Le ſieur Curé de Mar-
gency a entrepris de reſ-
pondre à cette objection,
& il la fait d'autant plus
volontiers, qu'en la refu-

tant il eſpere détruire ſans reſſource toutes celles de pareille nature qui luy pourroient eſtre oppoſées. Celle qui a eſté marquée cy-deſſus qui n'a point eſté faite & qui pouvoit l'eſtre plus raiſonnablement qu'aucune autre, & enfin montrer inconteſtablement par les meſmes principes. 1. La cauſe & l'origine des erreurs du Calendrier Julien. 2. Les deux corrections qui en ont eſté faites, l'une par autorité publique & avoüée ; l'autre mé-

onnuë, mais certaine & upposée. 3. Et enfin dé- ouvrir nuëment l'erreur le ces corrections, & ce u'il auroit fallu faire pour es rendre bonnes & con- enables à la fin que l'on e proposoit en les faisant. Il ne faut pour de si grands effets qu'establir les prin- cipes, les plus particuliers de l'Auteur, & ceux qui luy ont communs avec les ontestans, & en tirer en- uite d'exactes conclusions; e public jugera si celles de cet écrit sont justes & ne- cessaires.

Les Reformateurs qui ont dreſſé le Calendrier Gregorien ont déterminé la quantité de l'année ſolaire à trois cens ſoixante cinqjours cinq heures quarante neuf minutes & douze ſecondes. Perſonne n'ignore ce fait, il n'eſt queſtion que de ſçavoir ſi cette détermination eſt juſte. Ptolomée l'Aſtronome avoit fixé la durée de l'année ſolaire à 365. jours 5. heures 55′ 12″ & en cela il avoit imité Hipparque le premier maiſtre de l'aſtro-

nomie. Tout le monde en
convient encore ; mais ſi
a détermination des Re-
formateurs eſt vraye , il
'enſuit que celle de Ptolo-
mée ne l'eſtoit pas ; cepen-
dant c'eſtoit la ſeule con-
nuë au temps de Jules Ce-
ſar , & au temps du Conci-
e de Nicée : mais il y a
plus, car loin que les Aſtro-
nomes poſterieurs à la re-
formation ayent eſtendu
la quantité de l'année, il
eſt certain qu'ils l'ont tous
reſſerrée. Mr de la Hire
dans ſes nouvelles Tables

l'a reduite à 5. heur. 49′ 0″ les Aſtronomes d'Angleterre à 5. heur. 49′ 4″. Il ſeroit inutile de faire le détail d'une infinité d'autres opinions, le peu qui en eſt dit icy ſuffit pour faire connoiſtre que la fixation faite par Hipparque eſtoit fauſſe, & qu'elle jettoit tous les hommes dans l'erreur juſques à ce que l'anticipation eſtonnante des Equinoxes leur ouvriſt les yeux & leur fiſt connoiſtre que quelques minutes negligées formoient trois jours entiers

en

en 400. ans; que les Aſtronomes modernes ayent mieux reüſſi à déterminer la quantité de l'année ſolaire que les Reformateurs de 1582. non ſeulement l'Auteur ne le croit pas mais il a démontré le contraire, & il le fera de nouveau cy-aprés. Contentons-nous de remarquer à preſent que dix-neuf années ſolaires de la quantité déterminée par les Reformateurs font enſemble 6939. jours 14′ 48″.

La revolution ſinodique

de la ☽ eſt ſelon l'Auteur de 29. jours 12. heur. 43′ 33″ 8‴ & de la 235e. partie d'une minute 40″ Cette fixation n'eſt peut-eſtre pas tout-à-fait celle de Meton l'Athenien, mais elle revient parfaitement à ſon ſiſteme, puis qu'en 235. periodes elle compoſe la meſme durée que 19. années ſolaires, c'eſt à-dire 6939. jours 14. heures 34′ 48″.

Mr de la Hire au contraire fixe la revolution lunaire à 29. jours 12. heures 44′ 3′ 11″; les Aſtronomes

d'Angleterre à 29. jours 14. heures $44' 3'' 9^{3e} 31^{4e} 26^{5e} 27^{6e}$ & 38^{7e}. On pourroit citer vingt autres opinions differentes ſur ce ſujet, mais il ſuffit pour eſtablir celle de l'Auteur à leur préjudice qu'il ait fait voir par un calcul où l'on ne peut rien reprendre, que les trois Eclypſes dont il a eſté parlé, conviennent exactement à ſa methode, & que diſtance reciproque ſe trouve meſurée avec une juſteſſe inſigne dans une ſi grande ſuite de ſiecles par

les temps qu'il a déterminez pour la quantité de l'année ſolaire & la durée des revolutions ſinodiques de la ☽, puiſque s'il y avoit la moindre erreur dans l'une ou dans l'autre il ſeroit impoſſible que les Eclipſes convinſſent à ſon calcul. Il n'y a perſonne de bonne foy qui n'en doive convenir : cela poſé, voicy les principes communs.

Le Calendrier Julien a commencé 45. ans avant Jeſus-Chriſt.

L'ordre des biſſextes y

eſt obſervé de quatre en quatre ans ſans exception.

Le Calendrier Gregorien a reformé le Julien en 1582. de Jeſus-Chriſt 1627. ans aprés ſon eſtabliſſement, la reformation a retranché dix jours de cette année 1582. elle a fixé la durée de l'année ſolaire à 365. jours 5. heures 49′ 12″; elle a déterminé qu'à l'avenir toutes les centiémes années ne ſeroient plus biſſextiles ſi ce n'eſt de 400. en 400. ans; elle reconnut le deffaut de correſ-

pondance qui ſe rencontroit dans le Calendrier Julien entre les mouvements du Soleil & de la Lune. *Hinc fit*, dit le Canon premier, *ut novilunia hoc tempore pluſquam quatuor dies diſtant ab aureo numero in veteri Calendario Romano.*

De ce petit nombre de principes, voicy les concluſions que l'Auteur croit pouvoir tirer legitimement & hors de toute contradiction, s'agiſſant de faits & de calculs arithmetiques où l'on ne ſçauroit errer.

L'ordre prescrit pour l'avenir par Gregoire XIII. doit s'estendre au passé au moins pour juger du fondement de la reformation, & il est certain que dans cet ordre des seize centaines d'années écoulées entre le premier an du Calendrier Julien, & le 1582. de Jesus-Christ il n'y en avoit que quatre qui deussent estre bissextilles, & que toutes l'ont esté, ce qui fait que la quantité du temps a esté augmentée d'autant de jours qu'il y a

eu de faux biſſextes, c'eſt-à dire de douze jours.

Si l'on dit que la reformation n'a eſté entrepriſe que pour reſtablir l'Equinoxe au 21. de Mars, jour auquel elles eſtoient fixées au temps du Concile de Nicée qui s'eſt tenu l'an 325. de Jeſus-Chriſt, il eſt certain que depuis cette année juſques à 1582. il ne s'eſt paſſé que onze centaines années qui donnoient ſeulement huit jours de faux biſſexte, pattant d'une & d'autre façon la reformation

formation que l'on a faite n'eſt pas juſte, puiſqu'il falloit oſter ou douze jours pour reſtablir totalement le Calendrier Julien, ou ſeulement huit jours pour le reſtablir au point d'erreur où il eſtoit desja au temps du Concile de Nicée.

La meſme erreur ſe trouve par rapport au nombre d'or & à ſa correſpondance avec les nouvelles Lunes. Les Reformateurs ne reconnoiſſent en 1582. que quatre jours de diſtance

entre celles-cy & celuy-là, & il y en auroit deu avoir autant que de faux biſſextes, puiſque les années avoient eſté augmentées mal à propos d'autant de jours.

Il faut donc reconnoiſtre ou que les Reformateurs ont ignoré les conſequences de leurs propres principes, & les notions les plus ſimples & les plus vraies que l'on puiſſe jamais avoir en pareille matiere, ou qu'ils ont conneu qu'il y avoit eu quelque re-

formation précedente de quelque cauſe qu'elle ait pû naiſtre, ſoit uſage populaire, ſoit loy publique, & non tranſmiſe à la poſterité, ſoit toute autre choſe que l'on pourra imaginer de plus probable ; c'eſt le ſeul expedient que l'on puiſſe imaginer pour ſauver la gloire de leur ſiſteme, mais on invente cela gratuitement, les Tables ſuivantes vont former une invincible demonſtration de la verité qui conſiſte manifeſtement en cecy.

Qu'il n'y avoit que huit jours à retrancher de l'année Julienne pour reſtablir les Equinoxes au point où elles eſtoient du temps du Concile de Nicée, ou qu'il y en avoit douze pour les remettre au point où elles eſtoient au premier an Julien.

Et pareillement à l'égard de la correſpondance du nombre d'or avec les nouvelles Lunes qui n'a eſté fixé pour l'uſage des Chreſtiens qu'au temps du Concile de Nicée, il y auroit

eu huit nombres à reſtablir au lieu de quatre que les Reformateurs ont trouvé ſi on n'avoit fait une premiere correction précedente celle de 1582. de quelque maniere qu'elle ſoit arrivée.

Il eſt vrai, car il ne faut rien diſſimuler que les Reformateurs n'ont pas attribué le deffaut de correſpondance des nouvelles Lunes avec le nombre d'or au deſordre des faux biſſextes, mais qu'ils ont creu qu'il avoit ſa cauſe dans l'inégalité naturelle qu'ils

ſuppoſoient entre 235. lunaiſons complettes & 19. années ſolaires qu'ils jugeoient telles qu'en 312. ans chaque lunaiſon devoit anticiper d'un jour, mais c'eſt là préciſément le point de l'erreur d'avoir ſuppoſé un deffaut qui n'eſtoit point, & de n'avoir pas fait attention au veritable.

Chacun ſçait qu'au temps de la reformation les nombres d'or ne marquoient plus les nouvelles Lunes, & que pour les attraper preſqu'au hazard il eſtoit d'uſa-

ge de compter les cinq ſyl-
labes de ces mots. *Nova*
Luna hîc, en retrogradant
depuis le nombre d'or de
l'année juſqu'au nombre
où tomboit le *hic*. Si l'Au-
teur demandoit à ſes con-
tradicteurs de quelle auto-
rité cet uſage s'eſtoit intro-
duit, comment il avoit eſté
inventé, par qui, & en quel
temps, ils reſpondroient
ſans doute qu'il a eſté un
effet de la neceſſité que les
Eccleſiaſtiques obligez à
indiquer la Paſque, & les
Feſtes mobiles au peuple,

n'ont pû ſe diſpenſer d'inventer quelque choſe qui rectifiaſt le Calendrier ; que l'on n'a pas dit d'abord, *nova Luna hîc*, mais ſeulement *nova hic*, & qu'on y a enfin adjouſté les deux ſyllabes du mot *Luna* lorſqu'on a trouvé dans le progrés des ſiecles que le deffaut de correſpondance eſtoit augmenté de deux jours.

Pourquoy ne veut-on pas permettre que l'Auteur en diſe autant de la reformation qu'il ſoutient avoir

précedé celle de 1582. puiſqu'elle n'a pas eſté moins neceſſaire que la conceſſion de *nova Luna hic*; on aura beau dire que l'anticipation des Lunes ne pouvoit eſtre que de 4. jours en 1557. années écoulées entre le Concile de Nicée & le Pontificat de Gregoire XIII. dés que l'on convient que les années ont eſté augmentées au moins de huit jours pendant cet intervalle. Il faut avoüer que la correſpondance du nombre d'or avoit eſloigné

d'autant, autrement c'eſt avaler le chameau & cribler le moucheron, c'eſt-à-dire ſe faire un monſtre d'une erreur qui n'eſt rien, & negliger celle qui eſt eſſentielle & plus palpable que les tenebres d'Egypte.

Mais comment s'eſt-elle faite cette reformation ? comment a t'on pû interrompre l'ordre continu des lettres Dominicales ? en quel temps cela s'eſt-il fait, quelles en ſont les preuves demonſtratives ? les voicy.

L'Auteur avoit dit en

ros dans son Traité du Ca-
endrier universel qu'elle
'estoit pas faite avant l'an
53. de Jesus-Christ, & sa
reuve consistoit en l'ob-
ervation d'une Eclypse de
ette année qui respondoit
arfaitement dans le stile
Gregorien qu'il est aussi
tile d'estendre au passé par
uppositon que de le con-
inuer réellement dans l'a-
enir, à l'erreur commune
rès du stile Julien qui con-
iste en l'augmentation des
aux bissextes, comme il
a esté tant de fois repeté.

De ſorte qu'en retranchant de l'année 752. les ſix derniers jours qui luy eſtoient de trop, & qui eſtoient les ſix premiers de Janvier; par ce moyen le 9. de Janvier 753. ſe trouvoit eſtre le 15. dans le ſtile Gregorien, comme depuis le 5. Octobre 1582. a eſté declaré eſtre le 15. du meſme mois par la Bulle de reformation à cauſe du retranchement de dix jours qui y fut ordonné. Mais la contradiction ayant obligé l'Auteur d'approfondir davan-

age cette matiere, il s'eſt
'abord apperceu que les
uatre jours d'erreur qui ſe
rouvoient dans la correſ-
ondance du nombre d'or
n 1582. ne provenoient
ue des faux biſſextes des
nnées 1100. 1200. 1300. &
500. leſquelles n'en de-
oient point avoir ſelon la
orrection Gregorienne,
x qui en ont eu ſelon l'or-
lre du Calendrier Julien.

Il s'enſuit donc que la
eformation conteſtée a
ſté faite avant l'année 1100.
x poſterieurement à l'an

900. car si le faux bissexte de cette derniere année n'avoit pas esté osté, il y auroit eu cinq jours d'erreur au lieu de quatre seulement qui se trouvoient en 1582.

Reduisons ceci à des termes exacts qui puissent donner des notions précises, quand l'Auteur avance & soustient qu'il y a eu une reformation avant l'année 1100 & posterieurement à l'année 900. Il ne l'estend point à l'erreur provenante de l'anticipation des Equi-

oxes, il la borne pour ain-
i dire à l'anticipation des
ouvelles Lunes qui abo-
ſſoit leur correſpondance
aturelle avec le nombre
'or ; car comme il eſt évi-
lent qu'il y a eu depuis l'an
000. de Jeſus Chriſt juſ-
ques à la reformation de
582. quatre faux biſſextes
qui avoient augmenté la
omme des jours de quatre,
& qui avoient décompté
l'autant de jours la corres-
pondance des nouvelles
Lunes & du nombre d'or.
l n'eſt pas moins évident

que ſi depuis le Concile de Nicée on n'avoit fait aucun changement, à cet égard la ſomme des jours auroit encore eſté augmentée des faux biſſextes des années de Jeſus Chriſt 500. 600. 700. & 900. ce qui auroit fait une diſcordance de huit jours au lieu de quatre.

Partant il faut neceſſairement ſuppoſer une reformation précedente, & quelque objection qu'on puiſſe former par rapport aux moyens & à l'execution

ion d'un fait ſi évident,
ulle ne peut prévaloir à la
emonſtration que quand
e huit unitez posées, &
lont la ſouſtraction eſt ju-
ée neceſſaire, il ne s'en
rouve que quatre ſans reſ-
e, il faut dire que l'on en
oſté précedemment qua-
re autres.

A l'égard de la reforma-
ion par rapport à l'antici-
ation des Equinoxes il eſt
res-difficile de dire com-
nent les Reformateurs,
prés avoir déterminé la
uantité de l'an ſolaire

comme elle eſt marquée cy deſſus, ont pû eſtimer qu'il y avoit dix jours de trop à l'année, ſuppoſant qu'ils ayent voulu la reſtablir au point où elle eſtoit lors du Concile de Nicée, puiſque conſtamment il ne s'en trouvoit que huit. Cette difficulté avoit fait penſer à l'Auteur que la veuë des Reformateurs s'eſtoit portée juſqu'au reſtabliſſement total du Calendrier Julien; mais en ce cas il trouvoit douze jours à oſter, il jugea donc que cette

conſequence eſtant tirée de leurs principes, il n'eſtoit pas poſſible qu'ils n'euſſent ſupposé une reformation précedente, quoy qu'il en ſoit, car de ces ſortes de faits interieurs, il faut convenir qu'il eſt tousjours temeraire de nier ou d'affirmer au dela de ce qui eſt produit au dehors, la propoſition de l'Auteur qu'il y a eu une reformation précedente celle de 1,8 2. du moins quant à la correſpondance des nouvelles Lunes avec le nombre

d'or ; & ne reſte qu'à achever ſa demonſtration, en montrant comment, quand, & par quels moyens l'ordre des lettres Dominicales depuis le Concile de Nicée a eſté interrompu ; ce que l'on a fait pour le reſtablir, & ce qu'il auroit fallu faire pour qu'il n'y euſt plus eu d'erreur.

Premiere Table des lettres Dominicales comme elles auroient dû eſtre ſans erreur.

Seconde Table des lettres Dominicales comme

elles auroient esté dans l'ordre du Calendrier Julien sans la correction supposée.

Troisiéme Table des lettres Dominicales comme elles ont esté effectivement par erreur, & deux fausses corrections.

Premiere Colonne des lettres Dominicales des 82. années de chaque siecle tirée de la troisiéme Table jusqu'à l'année 982. avec la correction qui y estoit à faire.

Seconde Colonne des

lettres Dominicales des 82. années de chaque ſiecle tirée de la troiſiéme Table avec la derniere correction auſſi fauſſe que la premiere.

Troiſiéme Colonne des lettres Dominicales des 82. années de chaque ſiecle avec une juſte correction, apres laquelle il ne faut preſque rien pour la faire bonne & perpetuelle.

On peut voir ces trois Tables & ces trois Colonnes dans la demonſtration de l'Auteur pag.

Les paroles écrites au

deſſus de chaque Colonne des Tables, expliquent ſuffiſamment ce qu'elles contiennent ſans qu'il ſoit beſoin de le repeter, Mais il faut obſerver deux differences entre les lettres de la premiere & ſeconde Table. La premiere eſt que centiémes années n'ont qu'une lettre, à l'exception de celles qui ſont de quatriéme centaine, leſquelles en ont deux, parce qu'elles ſont biſſextiles ſuivant l'ordre du Calendrier Gregorien ; & dans la ſe-

conde Table toutes les centaines années ont deux lettres, parce qu'elles ont esté faites bissextiles selon l'ordre du Calendrier Julien, que l'on sçait avoir esté vicieux par cet endroit précisément. La seconde est que le nombre total des lettres des centaines années dans la premiere Table ne monte qu'à vingt, & dans la seconde il est de trente deux.

La premiere difference découvre la cause du desordre & de la confusion

de

de tout le Calendrier Julien, tels qu'ils ſont repreſentez dans la ſeconde Table, parce que ſans les faux biſſextes toutes les lettres de la ſeconde Table auroient eſté ſemblables à celle de la premiere. La ſeconde difference montre la quantité de l'erreur, parce que les douze lettres que la ſeconde Table contient de plus que la premiere denotent autant de jours à retrancher pour eſtablir le Calendrier dans ſa préciſion.

On peut encore remarquer que dans la premiere Table toutes les années ont les meſmes lettres Dominicales de 400. en 400. ans, au lieu que dans la ſeconde elles ne les ont pareilles que tous les 800. ans, & que dans la troiſiéme Table qui a eſté celle d'uſage, on a fait une correction qui ne ſe rapporte ny à l'une ny à l'autre.

Enfin il faut remarquer que la lettre Dominicale de la premiere des 82. années des trois Tables eſt la

meſme, parce qu'alors le Calendrier eſtoit ſans erreur ſenſible, n'y ayant point encore eu de faux biſſexte. La meſme lettre ſe retrouve de 400. en 400. ans dans la premiere Table juſques à l'année de la reformation 1582. mais en la ſeconde c'eſt une autre lettre, & en la troiſiéme encore une autre, juſqu'à ce que la reformation luy a donné abuſivement la meſme lettre qu'en la ſeconde Table, au lieu de celle de la premiere.

L'année 63. avant Jesus-Christ qui estoit la 82. de la centaine qui a précedé sa naissance, & la 1582. avant cette naissance sont fort esloignées l'une de l'autre : mais elles se respondent entre elles de 400. en 400. ans ; ainsi elles auroient deu avoir la mesme lettre Dominicale dans l'ordre Gregorien qui est le naturel, & qui partant a tousjours deu exister, ou que l'on doit estendre par supposition jusques au commencement des sie-

cles, auſſi cette correſpondance ſe trouve-t elle dans la premiere Table.

Pourquoy n'eſt-elle pas dans la ſeconde, la raiſon en eſt claire. C'eſt la multiplication des faux biſſextes qui y ſont comptez, & qui ont augmenté la ſomme des jours de 12. jours & de 12. lettres.

Pourquoy n'eſt-elle pas dans la troiſiéme, & pourquoy cette troiſiéme differoit-elle encore de la ſeconde avant la reformation, & qu'on l'y a fait con-

former depuis ? C'eſt qu'on avoit fait un changement précedent, & que reconnoiſſant enſuite l'erreur de ce changement on la voulu corriger ſans ſçavoir appliquer la regle, enſorte que l'on a fait une ſeconde faute pire que la premiere, du moins en ce que le remede eſt plus difficile à y apporter, aujourd'huy que les eſprits ſont prévenus en faveur du travail des Reformateurs.

Mais en quoy conſiſte l'erreur de ces corrections ?

le voicy.

1. La premiere n'a osté qu'une partie de l'erreur, car au lieu d'oster quatre jours de l'année, & de changer la lettre Dominicale de 982. de d en A, comme on le voit en la troisiéme Table, il falloit nettement retrancher huit jours, & mettre e, pour Dominicale, comme il est en la premiere Table, puisqu'il y avoit effectivement huit jours de trop de la somme du Calendrier Julien.

2. Ce retranchement n'a point apporté de remede à l'erreur, dont le principe a ſubſiſté depuis comme auparavant, en ſorte que dans les derniers ſiecles qui ont précedé la ſeconde reformation le deſordre courant avoit fait perdre l'idée de la premiere correction, laquelle quoyque tres-évidente ne paroiſtroit plus croyable aujourd'huy, ſi l'on ne ſçavoit avec certitude que la lettre Dominicale courante en 1582. eſtoit g, qui fut

changé en c par les Reformateurs.

La seconde correction a eu aussi ses deffauts évidens, & qui ne sçauroient estre couverts par les grands éloges qu'on luy a donnez, & qui se font sentir malgré la favorable disposition où l'on est pour les Reformateurs de 1582. premierement de quelque costé qu'ils ayent regardé la soustraction qui estoit à faire dans la somme des jours ils ont erré, en ayant retranché dix au lieu de

huit s'ils ne vouloient que reſtablir le Calendrier au point du Concile de Nicée, ou au lieu de douze, s'ils vouloient le remettre dans ſa premiere perfection ; mais ces dix jours avec les quatre de la premiere reformation font quatorze, ainſi quelqu'ait eſté leur deſſein ils ont tousjours oſté deux jours de trop.

Il eſt vray qu'ayant redonné à l'année 1600. une biſſextile qui ne devoit pas l'eſtre, ils ont remis un des jours qu'ils avoient oſtez

nal à propos ; mais ils ſont
ombez à cet égard dans
n autre inconvenient qui
ſt d'avoir fait biſſexte une
entiéme qui ne devoit pas
eſtre, en cela trompez par
e terme de ſeize centaine.
Mais s'ils s'étoient don-
é la peine de faire remon-
er la regle & la ſupputa-
ion Gregorienne juſqu'à
n terme qui puſt ſervir de
acine à tous les temps poſ-
erieurs, comme il l'eſt
lans le ſiſteme de l'Au-
eur, l'an 4200. avant la
naiſſance de Jeſus-Chriſt,

ou comme l'eſt le commencement de la periode Julienne dans le ſiſteme hiſtorique, ils auroient connu que l'an 1600. n'eſt pas une centaine biſſextile n'eſtant pas quatriéme centaine mais ſeconde, & ils auroient jugé que ce deffaut ſe devant communiquer à toutes les quatriémes centaines qui reſpondront à 1600. dans la ſuite des ſiecles il tiendra tousjours le Calendrier deffectueux.

LE BOUQUET *provincial à Mde de R. le jour de ſa feſte, aprés qu'on eut cueilli le ſoir précedent toutes les fleurs qu'elle avoit dans ſon jardin.*

Ne vous envoyer point de fleurs le jour de voſtre feſte, & vous écrire pour excuſe qu'on a pillé toutes celles qui eſtoient hier dans vos parterres,

& qu'il n'y avoit que celles qui naiſſent ſous vos pas qui fuſſent dignes de vous eſtre préſentées, & de vous dire encore que les plus brillantes perdent leur luſtre auprés de celles de voſtre teint ; qu'à voſtre approche les plus blanches ſemblent devenir paſles, & les plus vermeilles rougir de honte, & que deux Soleils feroient bientoſt mourir ce qu'un ſeul fait naiſtre.

Sur ce ton pedamment badin
Ce ſeroit vous donner de tres mauvaiſe grace
Pour les fleurs de voſtre jardin,
Les plus communes du Parnaſſe.
L'amitié tendre, auſſi-bien que l'amour
Vous en doit d'autres en ce jour,
Plus brillantes, & plus nouvelles.
Ce tribut appartient au

nom que vous portez.
Et s'il se paye à de moins belles ;
Je vous laisse à penser si vous le meritez,
Vous le modele des beautez.

Ne vous offrir des fleurs qu'en petite quantité, & vous donner pour excuse de cette épargne, que si je n'avois pas esté si paresseux.

Vous en auriez eu davantage ;

Et

Et que chez moy des le
matin,
Les Abeilles ont mis le
Parterre au pillage,
Et s'en vont avec leur
butin.
Mais pardonnons-leur ce
ravage
Elles l'ont fait a bonne fin
Les Zephirs mes amis,
m'ont dit que cette
queſte
Eſtoit pour celebrer dans
un galand feſtin
Le ſoir du jour de voſtre
feſte.

Je vous connois, Mde, vous ſeriez d'humeur à ne croire ni les Zephirs ni leur Truchement, & l'on courreroit riſque de ne paſſer aupres de vous que pour un conteur de nouvelles faites à plaiſir. L'inconvenient m'a paru faſcheux, & pour l'éviter j'ay fait amaſſer des fleurs, & vous en envoye trois Corbeilles toutes pleines.

Celadon de ma part,

vous les va presenter,
Et j'ose me flater
Qu'elles vous seront agréables.
Elles parfument l'air d'une charmante odeur;
L'innocence & l'amour brillent dans leur couleur,
Il n'en est point de plus aimables
Les roses & les lys n'ont point tant de beautez.
Ce sont pour les Autels des ornemens passables,

Mais voicy ce qu'il faut pour les Divinitez.

Fleurs d'Orange & de Grenade, Jaſmin de France & d'Eſpagne, & œillets de toutes les ſortes. Je n'ay pas voulu les mettre en bouquets, ç'auroit eſté entreprendre mal à propos ſur cet eſprit de diſcernement & d'invention dont vous eſtes pleine juſqu'au bout des doigts, & qui rend tous vos ouvrages ſi

beaux, qu'on n'en voit point de mieux travaillés que ceux qui sortent de vos mains.

C'est donc à vostre adresse
A faire valoir leur richesse,
A menager leur rang,
leur éclat, leur douceur,
Et puis à les placer sur
vostre aimable cœur.
C'est-là que vous allez
finir vos destinées,
Fleurs trois fois fortunées,
Et c'est-là qu'un Amant

mettroit tout ſon bonheur
A finir ſes années.

Pour moy Madame, bien que je ne ſois qu'au nombre de vos amis, ſans mentir en cette rencontre, ſi je l'oſe dire

Je ſuis du ſentiment de vos Adorateurs

Je voudrois bien avoir le deſtin de mes fleurs.

Tout iroit à me ſatisfaire, Vous me regarderiez comme un joly préſent,

J'aurois le bonheur de

vous plaire,
Et je mourrois en vous
plaisant,
Est-il rien de plus doux,
& de plus innocent.

****

LUDOVICO MAGNO

In res fœliciter Pacis
Bellique gestas.

EPIGRAMMA

ab A.P.P.M.P.P.A

Finitimos animo juve-
nis Ludovicus & armis,

Vicit, nunc armis consi-
lioque senex.
Multas post clades rédiit
victoria victo,
Vincere sic victus gloria
major erat.
Nunc igitur taceant, &
regem jure mirentur
Qui nec pace videt, nec
sibi Marte parem.
Hunc tu ne aspicias Ales
germanice Solem,
Sub radiis, memor es,
tela tremenda vibrat.

RELATION
de Monsieur Cassart.

NOus appareillâmes de la Martinique le 12. Janvier, & fimes voile pour la Guadeloupe qui est un Isle Françoise, & voisine de la précedente. Nous y prîmes trois de nos Vaisseaux qui y estoient, & environ cent cinquante Flibustiers; de-là nous allâmes à S. Eustache, petite Isle Hollandoise

où nous moüillâmes, le 25. elle a eſté pillée & brûlée, il y a deux ans par les Flibuſtiers de la Martinique, les habitans nous firent plus de pitié que d'envie ; cependant aprés avoir pris la valeur de 10000. écus de contribution, nous levâmes l'Ancre le 27. pour aller à Caraſol, dans noſtre route nous eûmes deux jours de calme, ce qui fit prendre le parti à Monſieur Caſſart de toucher la Coſte de Caraça, Eſpagnolle, pour y faire de l'éau, ayant appris qu'il n'y

n avoit point à Caraſol, le
o. Février eſtant ſur la
Coſte qui n'eſt habitée que
'Indiens, le calme nous o-
ligea de moüiller devant
ne Plage qu'on appelle
Tropſea, où cinq jours
prés noſtre Vaiſſeau ſe per-
it; je n'eſtoit pas à bord
uand ce malheur arriva, j'a-
ois profité d'un Canot que
Mr Caſſart avoit envoyé à la
Ville de Carcaça: avec le
Baron de Mouvance, Lieu-
enant de Vaiſſeau qui alloit
aire un compliment de ſa
art au Gouverneur; comme

cette Ville eſt éloignée de dix-huit lieuës de l'endroit où nos Vaiſſeaux eſtoient mouillez, nous n'aprîmes cette perte que deux jours aprés, Mr Caſſart ayant appareillé ſur le minuit pour venir mouiller avec ſon eſcadre à la Ville, ſon Vaiſſeau deux heures aprés toucha ſur un banc inconnû à trois lieuës de terre, & y reſta quelque temps, aprés quoy il revint à flot de luy même; mais eſtant crevé dans beaucoup d'endroits & plein d'eau, on n'eût que le temps

de l'aller échouër à terre, où nous l'avons laiſſé. On n'a preſque rien ſauvé, bienheureux d'avoir pû ſauver les équipages & nos hardes, à cauſe de la Mer qui bat en coſte & qui eſt furieuſe. Mr Caſſart mit toute ſon application aprés cela, à faire débarquer deux Mortiers de douze pouces pour ſervir à ſon expedition, il y réüſſit avec beaucoup de peines, mais il ne pût avoir les Bombes ny les Fuſées; aprés un pareil naufrage nous ne devions plus ſonger à aller at-

taquer Carasol, ayant perdu pour trois mois de vivres à huit cens hommes quiétoient dans ce Navire, la moitié de leurs armes, & toutes les munitions de guerre; cependant Mr Cassart en decida autrement. Le 13. de Février nous fimes voile pour cette Isle avec cinq Vaisseaux qui nous restoient, & nous y moüillâmes le 16. dans un Ance que l'on appelle Sainte Croix, comme les courants sont fort rapides, & qu'ils portent au large, nous ne fimes point nostre descente

e lendemain, à cauſe d'un
le nos gros Vaiſſeaux qui
ne pouvoit gagner le moüil-
age. Le 17. ce Vaiſſeau bien
oin de s'approcher étoit en-
rainé par les courants & le
vent contraire, ce qui nous
faiſoit deſeſperer de pouvoir
ien entreprendre & bien
moins de réüſſir ſi ce Navire
venoit à nous manquer, cela
rriva cependant ainſi, & le
18. au matin nous ne le
vîmes plus, il avoit avec luy
les deux Mortiers de douze
pouces ſauvez du naufrage,
qui eſtoient nos plus gros,

la plus grande partie des Bombes pour d'autres que nous avions, trois cent ſoldats & quatorze ou quinze Officiers dont ſix eſtoient nos principaux, tout s'oppoſoit de ce coſté-là à noſtre entrepriſe: de l'autre nous donnions le temps aux ennemis de s'aſſembler, enfin Mr Caſſart contre toute apparence de réüſſir prit ſon parti ſur le champ & dans la réſolution de vaincre ou d'y reſter, nous deſcendîmes à terre le même jour à neuf heures du matin au nombre

de ſix cens ſoldats & de trois cens cinquante Flibuſtiers; d'abord nous trompâmes les ennemis qui nous attendoient dans l'Ance, devant laquelle nous eſtions moüillé & qui nous voyoient partir de nos Vaiſſeaux dans nos Chaloupes, quand nous nous fûmes un peu avancez & que l'approche de terre commença à couvrir nos Chaloupes, nous vogâmes de force ſur noſtre droite, & nous mîmes pied à terre un à un, deux à deux dans une petite Plage que les en-

nemis ne gardoient pas, la croyant impratiquable, à la verité on n'a jamais rien veu de pareil pour la difficulté, car s'il y avoit eu seulement vingt hommes bien resolus, nous aurions esté obligez de nous rembarquer avec perte, c'estoit un endroit fort petit, lequel aprés que l'on estoit descendu à terre, il falloit monter en grimpant par dessus un Rocher tres-difficultueux & passer par un trou un à un pour s'aller former dans un petit bois taillis qui suivoit ce passage, nostre

bon-heur nous conduisit heureusement & nous fit former peu à peu un corps de 400. hommes, à l'abry desquels les autres passoient & arrivoient en seureté. Les ennemis qui estoient à deux portées de fusil de nous, ne nous sçeurent que lorsque nous defilâmes par quatre dans une Plaine qui aboutissoit à ce petit Bois, où nous nous rangeâmes en bataille, quand nos gens furent descendus les ennemis ne nous tirant que de tres-loin & occupant une hauteur, nous

marchâmes à eux fort vîte en bataille, ils ne diſputerent point leur terrain, ils nous abandonnerent la Montagne aprés avoir fait leur décharge qui ne nous bleſſa que cinq ou ſix hommes & en tua trois, ils ſe jetterent ſur leur droite derriere un retranchement qu'ils y avoient: comme nous avions monté cette Montagne fort vîte & que nos Troupes eſtoient fort eſſouflées, Mr Caſſart les fit repoſer; ce fût là que les ennemis nous tirerent de leur retranchement plus de

deux mil coups de fusil ; mais aux premiers tirez nous nous couvrîmes de la crête de la Montage, ce qui rendit leur grand feu sans beaucoup d'effet, les balles nous passant par dessus la teste, lorsque nos soldats furent reposez nous marchâmes droit à eux sans beaucoup d'ordre la bayonnete au bout du fusil ; ils soûtinrent nostre feu quelque temps par le leur ; mais comme nous avancions toûjours à mesure que nous avions tiré, il n'attendirent pas l'effet de nos bayonnetes,

nous ſautâmes dans le retranchement qui eſtoit d'une bonne muraille de pierre & les pourſuivîmes l'eſpace de demy lieuë, nous leurs prîmes dans cette attaque trois Drapeaux & la pluſpart de leurs chevaux qui nous ont bien ſervi dans la ſuite, nous perdîmes quarante cinq hommes tant tuez que bleſſez, Mr Caſſart a eſté bleſſé dangereuſement d'une balle qui luy perce le pied; cette affaire ayant ainſi réüſſi nous jugeames que ce choc intimideroit les ennemis & que

nous irions plus loin ; c'eſt pourquoy l'on reſolut de s'aller emparer d'un habitation qui nous reſtoit ſur noſtre gauche à demy lieuë dans une belle Plaine, nous y arrivâmes ſans difficulté & ne voyant d'ennemis d'un coſté ny d'autre, nous y fimes noſtre Camp. Comme Mr Caſſart avoit eſté emporté à bord il envoya Mr de Bandeville, Capitaine de Fregatte pour comm nder à ſa place & pour reglerce que nous aurions à faire dans la ſuite, nous paſſames la nuit

ſans eſtre inquietez de l'ennemy, Mr Caſſart, dis-je, ayant remis toutes choſes à la prudence de Mr de Bandeville, ſoit pour le rembarquement, ſoit pour penétrer plus avant, l'on tint conſeil le lendemain matin pour voir ſi il falloit marcher par terre à la Ville qui eſtoit à huit lieuës de là, & l'on fût d'avis d'attendre un jour pour voir ſi deux beatteaux que l'on avoit envoyé à bord de ce Vaiſſeau qui nous manquoit chercher nos gros Mortiers, & nos Troupes

'arriveroient pas, aprés ce
emps attendu nous ne vîmes
ien paroiſtre & nous n'a-
ons rien veû depuis, les bâ-
imens n'auront jamais pû
agner contre le vent & les
ourants. Le 20 l'on retint
n nouveau conſeil qui s'en
emit entiérement à Mr
Caſſart qui conclut à penê-
er dans le Pays & à mar-
her à la Ville, nous voyons
evant nous mille difficultez
ui n'eſtoient pas faciles à
rmonter par un ſi petit
ombre de Troupes que
ous eſtions, ayant ſelon les

apparences plusieurs retranchemens à forcer qui mineroient nostre Troupe avant d'arriver à la Ville qui estoit fort éloignée outre qu'il y avoit dans l'Isle trois mille hommes armez, & que nous estions attendus depuis plus de six semaines; d'un autre costé nous n'avions point de Port à nous auprés de la Ville pour pouvoir débarquer nos Mortiers & nos Vivres, cela n'empêcha point il fût resolu que l'on partiroit le lendemain, & que nos Chaloupes partiroient en même

emps en côtoyant la terre
vec les vivres, les bombes
& trois Mortiers qui nous
eſtoient, dont les deux plus
ros n'eſtoient que de neuf
ouces & l'autre au-deſſus,
ous nous preparames à
harcher tout ce jour, pour
ette effet l'on fit débarquer
ent cinquante Matelots ar-
ez pour nous ſervir de
enfort, mais ils nous incom-
oderent beaucoup plus
u'ils ne nous furent utiles.
e 21. à ſix heures du ma-
n nous nous mîmes en
arche, nous fimes quatre

lieuës ce jour là ſans voir qui que ce ſoit, nous couchames fort tranquillement à une habitation que nous trouvâmes ſur le chemin. Le 22 nous fimes la même manœuvre dans le deſſein de nous aller emparer d'un petit Port qui s'appelle Piſcader, qui eſt éloigné de la Ville de trois quarts de lieuës & où il y a une batterie de 9. pieces de canon qui donne ſur la Mer & qui n'a qu'un foſſé retranché du coſté de terre, afin de mettre nos Chaloupes en ſeureté qui alloient

comme j'ay déja dit le long de la coſte à meſure que nous avancions par terre, mais nous fûmes trompez dans nos attentes. Le 22. au matin aprés avoir fait environ une lieuë & paſſé un fort mauvais defilé, nous arrivâmes dans une Plaine aſſez grande qui avoit pour face une Montagne fort étenduë; noſtre guide nous dit que le grand chemin paſſoit par-deſſus la hauteur & qu'il n'en connoiſſoit point d'autre, ſans nous defier de l'ennemy, puiſque nous ne l'avions pas

trouvé au defilé nous marchâmes, d'abord nous apperçûmes quelques Cavaliers ce qui nous fit fait alte pour nous mettre en battaille quand cela fût fait nous continuames noſtre route tambour battant & Drapeaux deployez à meſure que nous avancions du pied de la Montagne nous appercevions le nombre des ennemis augmenter & qu'ily avoit là un fort retranchement, quand nous en fûmes bien perſuadez, Mr de Bandeville fit marcher le premier

bataillon par la droite pour prendre les ennemis en flanc le second bataillon dont ma Compagnie estoit & dont j'étois troisiéme Capitaine marcha droit en face du retranchement, & les Flibustiers & Matelots marcherent par la gauche, dans cette disposition sans sçavoir le nombre d'ennemis que nous avions à combattre ; le premier bataillon marcha seul par la droite, comme j'ay déja dit, parce qu'il falloit beaucoup monter & passer par un Bois avant d'arriver au flanc du

retranchement, comme nous n'étions ſimplement que hors la portée du fuſil nous attendîmes que noſtre premier bataillon eût tiré avant de donner, aux premiers coups nous marchâmes les ennemis nous laiſſerent approcher à portée de piſtolet ſans tirer, aprés quoy l'on n'entendit plus de toute parts qu'un feu terrible, neuf pieces de canon qu'ils avoient tirerent ſur nous à mitraille, ce qui fit plier les Flibuſtiers & Matelots; nos Troupes ne firent pas de même, comme

le

le feu du canon & de la Mousqueterie nous empêchoit de monter au retranchement aussi viste que nous l'aurions souhaité, & que la montée étoit assez escarpée. L'on nous fit jetter sur nostre droite, nous montâmes au travers les Rochers & les épines, ce qui nous fit rencontrer avec les Grenadiers du premier Bataillon, & entrâmes ensemble par le flanc dans le retranchement que les ennemis abandonnerent. Comme le feu estoit fort diminué les Flibustiers & les

Matelots reprirent courage & donnerent par la gauche qui ne tint pas, voyant leurs camarades en fuite, ils avoient comme nous du blanc à leurs chapeaux, ce qui nous empêcha d'en tuer beaucoup, nous leurs prîmes encore quatre Drapeaux & neuf pieces de canon de bronze; ce te action fût vive, mais elle paroiſt incroyable, ils eſtoient ſept cens ſoixante & quinze blancs, & trois cens noirs armez, ce que nous ſçûmes ſur le champ par les priſonniers que nous

simes, nous ne perdîmes que quarante hommes tant tuez que blessez, nous devions en perdre davantage & assurement que tout nôtre bataillon devoit y rester, nostre bonheur vient de ce que nous estions trop prests sans avoir tiré, car ils estoient obligez de tirer de haut en bas, ce qui faisoit tomber la pluspart de leurs balles derriere nous sans effet, n'osant par trop se découvrir; je ne perdis que cinq hommes de ma Compagnie & mon Enseigne blessé. Comme ce retran-

chement eſtoit entouré de Bois, nous ne nous y arrêtâmes point, nous rejoignames le grand chemin & fîmes demi lieuë ſans aucun veſtige d'ennemy; nous nous reposâmes dans le deſſein d'aller le ſoir attaquer Piſcader, mais comme nous contâmes que cet endroit ſeroit fort deffendu, nous fûmes coucher à demi lieuë de ce petit Port à cauſe de la nuit. Le lendemain 23. nous marchâmes à Piſcader, nous fûmes ſurpris agréablement d'y trouver nos Chaloupes

moüillées, les ennemis épouvantez de la veille avoient abandonné cette batterie & encloüé les canons & nos Chaloupes estoient arrivées demi heure avant nous; l'épouvante les avoient tellement saisis qu'ils s'étoient retirez en confusion dedans leur Ville qui est fermée du costé de la terre, par le Port & fortifiée de quatre bons Bastions, comme nous ne devions pas esperer de faire rendre cette Ville par le peu de monde que nous estions par la difficulté de faire dé-

barquer de gros canon de nos Vaiſſeaux qui eſtoient fort éloignez, n'y ayant point de moüillage que dans le Port, & par le peu de vivres que nous avions, on ſe contenta de la bombarder à deſſein de la faire contribuer, pour cet effet nous marchâmes le 24. à la Ville, le terrein avoit eſté reconnu la veille par de mauvais connoiſſeurs, ce qui penſa nous coûter cher; car l'on nous mena a portée du piſtolet de cette Ville pour aller à un Camp que l'on avoit marqué; &

par le plus grand bon-heur du monde, dans le temps de noſtre paſſage les ennemis ayant mis le feu à des maiſons qui eſtoient le long de la Mer, nous paſſames à la gueulle de leurs canons & des Vaiſſeaux ; ils s'aperçeurent cependant de noſtre marche ſur la fin, ce qui les fit tirer ſur ceux qu'ils voyoient, nous perdîmes cinq hommes du canon, nous fûmes obligez de décamper ſur le champ, quoique couverts d'un petit ri-

deau, ils chargeoient leurs canons à demi charge, & tirant par ricochet ils commençoient à nous incommoder, cela nous fit retirer derriere une Montagne qui estoit proche de nous, & nous campâmes hors la portée du canon. Le 25. & le 26. nos trois mortiers furent débarquez & mis en batterie à trois cens toises de la Ville. Le 27. au matin estant prêts à tirer on envoya sommer la Ville de contribuer, ce que le Gouverneur ne voulut entendre, sa ré-

ponſe nous fit commencer de bombarder à huit heures du matin; on nous répondit à bon coups de canon qui ne firent rien dans noſtre épaulement. Sur le midy nos mortiers ceſſerent de tirer, & je montai la tranchée ce ſoir là avec ma Compagnie; ſur les huit heures du ſoir nous recommençâmes de tirer, ce qui dura juſqu'à minuit. Le 18. au matin nous fimes la même choſe, aprés quoy ſur les neuf heures les ennemis demanderent une Tréve pour ſçavoir ce que

Mr Cassard demandoit de contribution ; enfin aprés trois jours de pourparler à cause de l'éloignement de nos Vaisseaux, dans lesquels Monsieur Cassart estoit, la contribution fut arrêtée & signée le 3. de Mars à quatre cent soixante mille francs, bien heureux d'avoir tiré cela ; car si ils avoient attendus encore un jour nous estions obligez de nous rembarquer faute de vivres & de munitions, nous n'avions pas cent bombres à tirer, encore n'étoient-elles pas bonnes par

l'inégalité des fuſées, Le Vaiſſeau abſent les ayant toutes ; l'on commença le payement. Le 4, ils nous tinrent juſqu'au 15. eſperant qu'il leur arriveroit quelque nouvelle d'Europe pour leur confirmer une Tréve avec la France dont ils nous menaçoient. Le 15. nos Troupes ſe rembarquerent & nous fimes voile le 20. pour la Ville de S. Domingue Eſpagnolle; où nous avons fait de l'eau & ſommes partis deux Vaiſſeaux pour Europe. Le 19. Mr Caſſart

ayant mené les deux autres en Cartagene.

MORT.

Messire Charles de Gaucourt, Seigneur de Cluys, de Bouesses, &c. Lieutenant du Roy en Berry, mourut le 30 May. Il avoit épousé Marguerite de Tiercelin de Rancé, Fille de Jean, Seigneur de la Chapelle-Barion & de Jeanne Marie Turpin aprés la mort de laquelle sans enfans en 1686. il a pris une seconde Alliance

en 1687. avec Albertine Brigide de la Beaume, fille de Charles, Marquis de S. Martin & de Thereſe Anne-Françoiſe de Traſignys, ſa ſeconde femme; de laquelle il a eu un fils qui luy ſuccede en ſa Charge. La Maiſon de Gaucourt eſt une des plus conſiderables de Picardie; elle a donné de grands Officiers à la Couronne; elle tire ſon origine de Raoul, Seigneur de Gaucourt & d'Argicourt qui vivoit en 1270. Jean de Gaucourt, Seigneur de Maiſons ſur

Seine, de Viry & de Villiers a eſté Maiſtre d'Hoſtel du Roy, il mourut le 22. Février 1393. laiſſant de Jeanne de Farinaille ſa femme, Jeanne de Gaucourt, mariée à Robert, Seigneur de Vaurin-Lillers &c. Raoul, Jean Archidiacre de Joinville en l'Egliſe de Châalons, Euſtache, Seigneur de Viry, grand Fauconnier de France mort vers l'an 1415. ſans poſterité de Jeanne de Mommorency, veuve de Gautier de Thorote, Seigneur de Chaſtellier, & fille de

Guillaume de Monmorency Seigneur de S. Luc, & Jean le Gaucourt Seigneur de Maiſon ſur Seine de Villiers ous S Leu, &c. qui fut inſtitué Maiſtre des Eaux & Foreſts de France, Champagne & Brie en 1398.

Raoul Seigneur de Gaucourt, Chevalier Chambellan du Roy, Bailly de Roüen, où il fut tué lors d'une ſedition qui arriva en 1417. aprés avoir rendu des ſervices conſiderables à l'Etat; il avoit épouſé Marguerite de Beaumont, veuve de

Charles de Hanget, Senechal de Beaucaire & avoit pris une ſeconde Alliance avec Aleaume de Berghes, veuve de Jean de Roye, Seigneur Daunois; du premier ſortirent Guillaume de Gaucourt vivant 1402. & Raoul Seigneur de Gaucourt, &c. Premier Chambellan du Roy Charles VII. Gouverneur du Dauphiné & Bailly d'Orleans, puis grand Maiſtre de France, ſe trouva à la defaite des Anglois devant Montargis en 1427, contribua à la repriſe de Chartres

en 1429. & ayant esté établis Gouverneur de Dauphiné ; il défit en 1430 au combat d'Anthon le Prince d'Orange qui tenoit le parti du Duc de Bourgogne. L'an 1437 il se signala au Siege de Montereau & servit beaucoup à la Conqueste de la Normandie. Il assista en qualité de premier Chambellan du Roy à la magnifique Entrée que Charles VII. fit dans la Ville de Roüen, & en 1456. il reçût de la part du Roy en qualiré de grand Maistre de son Hostel les

Ambaſſadeurs envoyez par le Roy de Hongrie pour demander la Princeſſe Magdaleine en mariage ; il avoit épouſé Jeanne de Preuilly, fille de Gilles Seigneur de Preuilly & de Marguerite de Naillac dont il eut Charles, Jean, Evêque & Duc de Laon, mort le 10. Juin 1468. Raoul Seigneur de Luſarche & Marie de Gaucourt qui épouſa le 5. Juin 1456. Charles de Tournon Seigneur de Belcaſtel, Charles Seigneur de Gaucourt, Argicourt, &c. Vicomte d'Acy,

Lieutenant General Gouverneur de la Ville de Paris & Iſle de France, Conſeiller & Chambellan du Roy, rendit des ſervices conſiderables aux Rois Charles VII. & Loüis XI. mourut à Paris en 1482. fut enterré en l'Egliſe de S. Jean en Gréve. Il avoit épouſé le 8 Octobre 1454. Agnés de Vaux, dite Collette, fille de Jean Seigneur de S. Jues & de Jeanne Bouteiller, Dame de Saintines dont il eut Charles Jean, Evêque d'Amiens, Loüis, Evêque d'Amiens,

aprés ſon frere, François Chevalier de Rhodes, Anne-mariée le 23. Octobre à Jean de Cullan, Seigneur de Chaſteau-neuf. Catherine alliée le 10. Mars 1480. à Loüis d'Aubuſſon. Seigneur de Villeneuve, & Marguerite de Gaucourt, femme de Pierre du Puy, Seigneur de Vatan, Bailly & Gouverneur de Berry.

Charles, Seigneur de Gaucourt de Boëſſes, Cluys, &c. vendit en 1498 le Fief de Gaucourt.

Loüis de Gaucourt, Sei-

gneur de Cluys de Boesſes, &c. Chevalier de l'Ordre du Roy, Chambellan du Duc d'Alençon, mourut le 3. Aouſt 1589. de la bleſſure qu'il reçût en commandant pour la Ligue; il avoit épouſé en 1564. Jeanne d'Eſcoubleau, fille de Jean, Seigneur de Sourdis Maiſtre de la Garde-Robe du Roy, il eut Charles; Jean Abbé de Maubec; Jacques qui a fait la branche de Cluys & Aymée de Gaucourt, femme de Gabriel de Malleſu, Seigneur de Chaſtelus, Charles de

Gaucourt, Seigneur de Ville-Dîeu & de Boesſes, épouſa le 29. Septembre 1604. Charlotte de Rochefort, fille d'Imbert, Seigneur de Beauvais & de Ville-Dieu.

Branche des Seigneurs de Cluys.

Jacques de Gaucourt, Seigneur de Cluys, &c. fils puiſné de Loüis de Cluys & de Françoiſe d'Eſcoubleau, fut Capitaine de Chevaux Legers & Senechal de la Marche; il épouſa en 1603.

Jeanne d'Elbene, fille de Guillaume, Seigneur de l'Eſpinoux, Conſeiller au grand Conſeil & d'Ayſieux Chamarre dont il eut Loüis & Charles, morts jeunes. Charles Guillaume, Prieur de Cluys, Aimée, femme de Frederic de Gamaches, Vicomte de Chaſteau Meliand, Eſther & Magdelaine de Gaucourt, Religieuſes.

Charles de Gaucourt, Seigneur de Cluys, mourut en Juin 1692. il avoit épouſé en 1656. Gilberte d'Aſſy, veuve de Claude de Trouſſe-

bois, Seigneur de Champaigre, & fille de Hugues, Seigneur de Rochefolle, & de Marguerite de Morette, dont il laiſſa Charles de Gaucourt, qui mourut le 30. May, comme nous l'avons dit ci-deſſus, & Silvain Chevalier de Malthe. N. & N de Gaucourt.

Extrait d'une Lettre de Gironne le 7. Juillet 1713.

L'évacuation ſe fait tres-ſerieuſement de la part du General Staremberg; il a déja

déja fait embarquer seize bataillons qui sont le Regimens de Staremberg, Traun, Bagnes, Reventelaw, les Grisons & un autre, lesquels ont fait voile du costé de Naples; l'Evesque de Barcelone est parti en même tems; ce que je vous écrivis il y a quelque tems au sujet de la mort du sieur Puig, fils de l'un des Chefs de la revolte est confirmé; il fût tué à Bergue où il commandoit. Le nommé Ragus, autre Chef des revoltes à quitté sa residence ordinaire.

Les deliberations de l'Aſſemblée generale qui s'y tient n'ont encore rien produit ; on avoit dit d'abord que les habitans de la Ville & de la Plaine de Vich avoient refuſé d'y envoyer des Deputez ; cependant ils y en ont huit ; mais cette Ville, celle de Manrez, & pluſieurs autres ont limité le pouvoir de leurs Deputez à ne faire qu'écouter ce qui ſe paſſera dans l'Aſſemblée pour leur en rendre compte & ne prendre aucune deliberation ſans avoir reçû répon-

se ; cependant nous aprochons du 15. de ce mois, jour auquel Barcelone doit estre remise au Roy d'Espagne. Du reste ils ont fait jurer un tres-grand secret à tous ceux qui ont esté admis dans cette Assemblée. Ils ont empêché le General Staremberg de tirer de Montjouy aucune munition & y ont mis garnison Bougeoise. Ils ont aussi fait entrer dans la Ville quelques Troupes de la Deputation, cela n'empêcha pas qu'il n'y eut beaucoup de gens qui conseillerent de

prendre le parti le plus ſage.

Entrée du Duc d'Aumont, Ambaſſadeur Extraordiuare à la Cour de Londres.

Mercredy 12. Juillet le Duc d'Aumont, Ambaſſadeur Extraordinaire de France fit ſon Entrée publique à Londres. Il fût reçû à Greenvich par le Comte de Scarſdale que la Reine de la Grande Bretagne avoit nommé pour faire les honneurs, & par le Maiſtre de Ceremonies; enſuite il fut con-

duit dans la Barge de la Reine à la Tour, reçû & complimenté par le Gouverneur. & ſalué par une décharge de toute l'Artillerie.

La Cavalcade commença vers les quatre heures aprés midy à la Tour, & traverſa la Ville. Le Miniſtre eſtoit dans un Caroſſe de la Reine avec le ſieur Nadal, Secretaire de l'Ambaſſade & le Maiſtre des Ceremonies.

Le Caroſſe eſtoit precedé de huit Officiers de ſon Excellence à cheval, de quatre Suiſſes à Cheval, de trente

Valets de pieds, douze Pages à Cheval, & d'un grand nombre de Gentils-hommes à Cheval.

Il estoit suivi d'un autre Carosse de la Reine aussi à six chevaux, par cinq autres tres-magnifiques de ce Ministre, attelez chacun de huit chevaux richement harnachez, & par plus de cinquante, à six chevaux, des principaux Seigneurs.

Il y avoit prés de cent hommes habillez d'une magnifique livrée: Cette Entrée est une des plus belles

qu'on ait jamais vuë.

Son Excellence arriva sur les six heures au Palais de Sommerset aux acclamations d'un nombre infini de peuple à qui il fit de grandes largesses.

Il fut reçû par le Capitaine à la teste de la Garde qui estoit sous les armes, & conduit dans l'appartement par le Maistre des Ceremonies où il fut complimenté par Lord-Windsor de la part de la Reine, & regalé magnifiquement avec toute sa suite pendant trois jours

aux dépens de ſa Majeſté. Le 15. Sa Majeſté la Reine de la Grande Bretagne luy donna Audiance au Palais de S. James.

SUPPLEMENT aux Nouvelles.

Les Lettres de Londres du 16. Juillet portent que la Reine a honoré du Titre de Chevalier Baronnet le ſieur Thomas Crofs, Braſſeur fort riche, un des Deputez au Parlement pour la Ville de Weſtminſter; que

le ſieur Huggins grand Bailly de la même Ville a eſté fait Gouverneur de la Priſon de la Flote à la place du Colonel Leigthon mort depuis peu. Que le 13. Juillet les Miniſtres Etrangers furent invitez par la Cour & par le Lord-Maire, à la Ceremonie de l'action de grace à S. Paul, y ayant des places reſervées pour eux, & que les quatre Compagnies de Gardes du Corps de la Reine & la Compagnie des Grenadiers à cheval avec deux bataillons de Gar-

des à pied ſont auſſi commandez pour ce ſujet. D'autres Lettres marquent qu'on avoit preſenté une adreſſe à la Reine pour la prier qu'il luy plût pour plus grande ſeureté, demeurer en poſſeſſion des Villes de Flandres qu'elle occupe juſqu'à ce que ceux qui auront la Souveraineté des Païs-bas Eſpagnols ayent approuvé les Articles du Commerce & conſenti qu'il ſoit égal, à celuy de toute autre Nation; qu'on avoit fait l'Election des Sherifs pour la Ville de

Londres, & le Comté de Middlesex, qu'il y avoit quatre concurrents qui faisoient de grandes brigues, sçavoir, les sieurs François Forbes, Marchand Chapelier, & Josue Sharpe, Marchand de Cuir, du partis des Toris, le Chevalier Rodolphe Kinpe Horlogeur, & Jean Chadwick Tailleur, du partis des Whigs; mais que les deux premiers l'avoient emporte d'un grand nombre de voix; & que les Whigs avoient demandé le scrutin qu'on leur accorda, que le 4. de ce

mois le Duc d Aumont avoit donné une magnifique Fête sur la Riviere, à un grand nombre de Seigneurs & de Dames, qui estoient dans une Berge & dans deux autres qui la joignirent, outre deux autres où estoient la Musique & les autres Instrumens.

Les dernieres Lettres de Londres portent que les Seigneurs avoient presenté une adresse à la Reine pour la prier de faire instance auprés Duc de Lorraire & de ses autres Alliez, de ne point donner dans leurs Etats de

retraite au Prétendant, afin de reconnoistre ceux qui luy estoient contraires ou favorables, & cette adresse fut approuvée, aprés quelques contestations. La Chambre basse presenta une pareille adresse à Sa Majesté.

On écrit de Madrid du 10. Juillet que les Troupes de Sa Majesté Catholique doivent entrer le 12. à Barcelonne commandées par le Duc de Popoli pour en prendre possession, & que dans un Conseil tenu par les trois Etats de la Principauté, on

avoit réſolu de ſe mettre à la clemence du Roy pour en obtenir le pardon & marquer leur attachement à ſa Majeſté Catholique.

Des Lettres de Catalogne du 8. portent que le Comte de Staremberg avoit fait embarquer ſon Infanterie au nombre de 8000 hommes, & que ſa Cavalerie devoit s'embarquer du coſté de Tarragonne & faire voile le 15.

On ajoûte que les Miquelets s'étoient jettez dans Cardone dans la Seu d'Ur-

gel, & dans quelques autres postes à mesure que les Allemans en sortoient ; mais qu'il y avoit des divisions entr'eux, les uns voulant se soumettre, & les autres le refusant, en sorte que dans quelques combats deux de leurs Chefs avoient esté tuez.

On voit par les Lettres de Girone du 17. Juillet que le Comte de Ruallis veut rendre de bonne foy aux Espagnols Tarragone & Ostalrick. Le sieur Nebot s'étant presenté devant Tar-

ragone avec mille Miquelets & Payſans & deux ou trois cent chevaux, on luy a fait dire que s'il ne ſe retiroit on le recevroit à coup de canon & le ſieur Baſſet eſtant venu à Oſtalrick avec neuf cent hommes & environ quatre-vingt chevaux ; on luy a fait dire de ne point approcher.

Nouvelles de Landau.

Les Lettres de l'armée du 17. portent que la nuit du 14. au 15. les Aſſiegez firent

oüer un fourneau qui fit
auter les travailleurs, dont
uinze ou seize furent enter-
ez, ils en firent joüer trois
utres en divers endroits qui
e nous incommoderent pas,
u'on travailloit à établir des
atteries qui verront à revers
a plus grande partie de l'a-
ant chemin couvert & des
unettes qu'on doit attaquer
u premier jour, que les
Assiegez n'avoient encore
ait qu'une sortie.

EXTRAIT
d'une Lettre de l'Armée le 29 Juillet 1713.

Nous esperons estre Maistre de Landau vers le 10. d'Aoust; car la redoutable demi lune de Melac qui est revêtuë d'un bon chemin & d'un large fossé, fut abandonnée; la nuit du 22 au 23 les trois redoutes de la gauche qui ne valent rien sont envelopées; nous sommes logez sur l'angle, onze fourneaux sauterent le

.o. ſans nous incommoder,
on laiſſe jetter les derniers
eux aux ennemis. On con-
inuë les ſappes avec ardeur,
& avec quarante pieces de
canon & trente mortiers. On
mpoſe ſilence aux Aſſiegez
& on bat en breche. Le Che-
valieer de Baviere reçût une
contuſion à la teſte le 22.
On va avancer bien vîte.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

TABLE.

NOuvelle Galante, la jalousie guerie par la jalousie, 3
Enigme, 55
Devises, 57
Parodie de l'Enigme dont le mot est la Chandelle, 98
Parodie de la seconde Enigme dont le mot est l'Arbre, 67
Enigme, 70
Dons du Roy, 72
Mariages, 73
Epithalame à leurs Altesses Serenissimes Mr le Duc & Madame la Duchesse. 89

TABLE.

Nouvelles d'Angleterre. 95
Nouvelles d'Espagne, 100
Nouvelles d'Utrecht. 108
Nouvelles de l'Armée, 113
Etat des Troupes qui sont dans Landau, 123
Impromptu par M de S... 124
Réponse, 125
Questions, 127
Mariages, 130
Mort, 139
Suite du Calendrier Historique, contenant par ordre les evenemens les plus remarquables, &c. 141
Dissertation astronomique. 145
Le Bouquet Provincial à M.

TABLE.

de R.. le jour de sa fête du 205
Epigrame latine, 214
Relation de Mr Cassart, 217
Extrait d'une Lettre de Girone le 7. Juillet, 264
Entrée du Duc d'Aumont à la Cour de Londres, 268
Supplément aux nouvelles, 272
Nouvelles de Landau, 280

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.